

PLAN STRATÉGIQUE



2023 25

BEP Expansion économique
BEP Environnement
BEP Crématorium
IDEFIN



i d e f i n



bep
Votre équipe,
dans l'attente
de votre futur

bep

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| I. Présentation du groupe BEP | 4 |
| II. Les dispositions décrétales | 6 |
| III. Organisation des services..... | 7 |
| IV. Vision pour le territoire..... | 8 |
| V. Vision du groupe BEP | 11 |
| VI. Les valeurs du groupe BEP..... | 13 |
| VII. BEP | 14 |
| A. AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES..... | 14 |
| B. AUX CÔTÉS DES COMMUNES ET DES POUVOIRS LOCAUX..... | 18 |
| C. DES POLITIQUES DÉCENTRALISÉES PAR BASSIN DE VIE..... | 23 |
| D. UNE VITRINE AU CŒUR DE NAMUR | 25 |
| VIII. BEP EXPANSION ÉCONOMIQUE | 28 |
| IX. BEP ENVIRONNEMENT | 32 |
| X. BEP CRÉMATORIUM | 38 |
| XI. IDEFIN | 40 |
| XII. DES SERVICES D'APPUI EN SUPPORT DES SERVICES OPÉRATIONNELS..... | 44 |
| XIII. LE GROUPE BEP ET IDEFIN AU CŒUR D'UN RÉSEAU DE PARTENAIRES..... | 56 |
| XIV. L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION | 58 |
| A. Pour tout citoyen | 58 |
| B. Pour les conseillers provinciaux et communaux..... | 58 |

I. PRÉSENTATION DU GROUPE BEP

Le BEP est l'agence de développement du territoire namurois. A ce titre, il entend être un modèle d'entreprise publique proactive, partenaire des collectivités régionales et locales.

Ses actionnaires sont les 38 Communes de la Province de Namur ainsi que la Province de Namur elle-même.

L'organisation est construite de la manière suivante: le BEP est la structure d'animation, de gestion et de coordination de quatre intercommunales thématiques, BEP Expansion Écono-

mique concernée par la création et la gestion des infrastructures d'accueil pour les entreprises ; BEP Environnement, concernée par la gestion intégrée des déchets ménagers ; BEP Crématorium, concernée par la création et la gestion d'un crématorium à Ciney et, enfin, la quatrième, IDEFIN, chargée de la gestion financière des ressources des Communes dans le domaine de l'énergie. Il définit et met en œuvre la stratégie territoriale. Il gère également le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation, Namur Expo et développe des assistances à maîtrise d'ouvrage pour ses actionnaires.

| | | |
|---|--|---|
| BEP <ul style="list-style-type: none">• Pure à majorité communale• Stratégie territoriale• Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation• Assistance à maîtrise d'ouvrage• Gestion de Namur Expo | BEP ENVIRONNEMENT <ul style="list-style-type: none">• Pure à majorité communale• Collecte & traitement des déchets• Propriété sites/équipements | BEP EXPANSION ÉCONOMIQUE <ul style="list-style-type: none">• Mixte à majorité communale• Infrastructures d'accueil pour entreprises• Propriété sites/équipements |
| | BEP CRÉMATORIUM <ul style="list-style-type: none">• Pure à majorité communale• Construction et exploitation d'un crématorium• Associés communaux et provinciaux de Namur et de Luxembourg | IDEFIN Gestion déléguée <ul style="list-style-type: none">• Pure à majorité communale• Gestion des placements énergétiques |

BEP

- Assurer la **coordination générale** des sociétés intercommunales sectorielles, en étroite collaboration avec leurs organes de gestion, **préparer les décisions** à prendre et **procéder ou faire procéder à l'exécution de celles-ci** ;
- Procéder à la réalisation de toutes études, démarches, travaux et tâches de gestion et d'exécution **au travers de ses différents départements** :
 - > **le Développement Economique,**
 - > **le Développement Territorial,**
 - > **l'Environnement,**
 avec le soutien des services supports.

BEP ENVIRONNEMENT

- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique** en coopération avec les Communes concernées et la Province de Namur ;
- **Effectuer la collecte et le traitement des déchets** en appui de la politique menée par la Wallonie et en coordination avec les Communes actionnaires ;
- Assurer des **missions d'éducation et de prévention, gérer des services de collectes classiques et de collectes sélectives**, ainsi que des **infrastructures de tri et de traitement**.

BEP EXPANSION ÉCONOMIQUE

- Prendre en charge et mener à terme **toutes initiatives de nature à favoriser le développement économique et social**, en coopération avec les Communes concernées et la Province de Namur ;
- **Aménager et gérer des équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateurs, parcs thématiques, infrastructures touristiques... en appui de la politique menée par les instances provinciale, régionale et européenne, et en coordination avec les Communes actionnaires.

BEP CRÉMATORIUM

Dans l'intérêt de la population et dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux funérailles et sépultures, **assurer la construction, l'organisation et la gestion d'un centre funéraire public** comprenant notamment un crématorium, un Parc mémorial, ainsi qu'une aire de dispersion des cendres.

IDEFIN

Gestion déléguée

Gérer les participations financières des 39 Communes qui y sont affiliées (36 namuroises et 3 hennuyères) dans les réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Plus globalement, elle a en gestion les ressources financières des Communes dans le secteur de l'énergie et est chargée de procéder au financement des investissements de celles-ci dans ledit secteur.

II. LES DISPOSITIONS DÉCRÉTALES

Art. L1523-13 §4 du Code de la Démocratie locale et Décentralisé :

« ...L'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité.

Le projet de plan est établi par le conseil d'administration, présenté le cas échéant, à l'occasion de séances préparatoires, aux délégués communaux, s'il échet, aux délégués provinciaux et de CPAS aux échevins concernés, éventuellement en présence de membres du management ou du Conseil d'administration. Il est ensuite débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'assemblée générale.

Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats sont synthétisés dans un tableau de bord.

Ce plan est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale.

Ce plan est mis en ligne sur le site internet de l'intercommunale et doit être communiqué par écrit sur simple demande à toute personne intéressée.) (Dans les 15 jours de son adoption, ce plan est communiqué, par voie électronique ou sous format papier, au Gouvernement.) (En outre, dans les cinq jours de son adoption, ce plan est communiqué aux organisations syndicales représentatives.)

À la demande des organisations syndicales représentatives, le conseil d'administration les invite sans délai à une séance d'information spécifique au cours de laquelle les documents sont présentés et expliqués. La demande est introduite dans les cinq jours de la communication du plan.

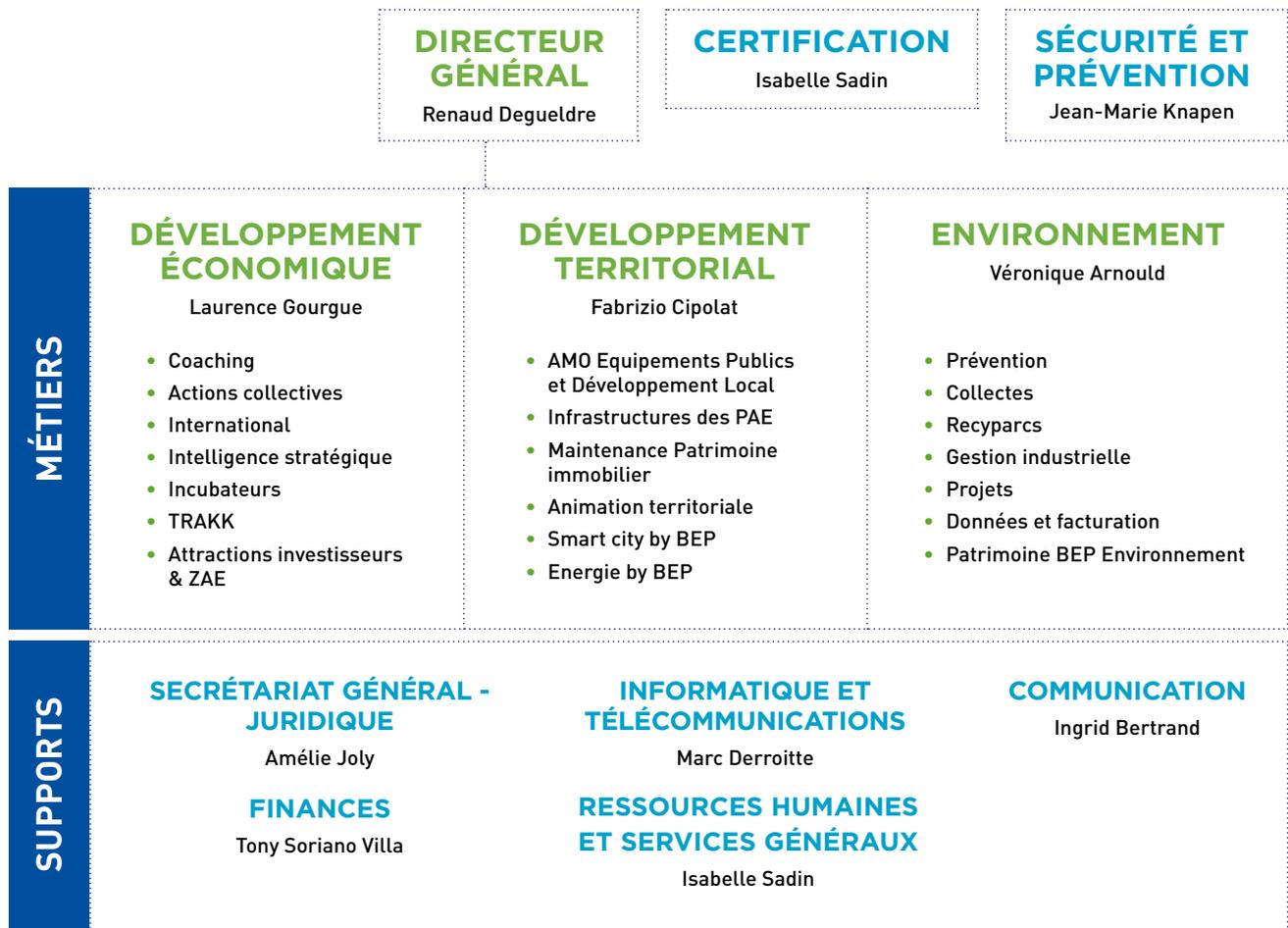
La séance d'information a lieu avant la transmission du plan stratégique aux autorités de tutelle et avant toute publicité extérieure. »

Art. L1532-1 §2 du Code de la Démocratie locale et Décentralisé :

« A la demande d'un tiers au moins des membres du conseil communal, provincial ou de l'action sociale, de la commune, de la province ou du CPAS associé, un représentant de l'Intercommunale désigné par le conseil d'administration est chargé de présenter aux conseillers les comptes, le plan stratégique ou ses évaluations, ou tout point particulier dont le conseil concerné jugerait utile de débattre.

Une fois par an, après l'assemblée générale du premier semestre, les intercommunales organisent une séance de Conseil d'administration ouverte au public au cours de laquelle le rapport de gestion et éventuellement, le rapport d'activités sont présentés. Cette séance est suivie d'un débat. Les dates, heures et ordre du jour de cette séance font l'objet d'une publication sur le site Internet de l'intercommunale et des communes ou provinces concernées. »

III. ORGANISATION DES SERVICES



141
 Nombre de collaborateurs pour le BEP



319
 Nombre de collaborateurs pour BEP Environnement

IV. VISION POUR LE TERRITOIRE

Contexte

- Présence sur le territoire de la **Capitale régionale** et d'une série de **polarités urbaines intermédiaires** de niveau supra-local structurant le territoire.
- **Territoire à dominante rurale**, avec une croissance de population hétérogène, un vieillissement de la population observé et des difficultés inhérentes en termes de mobilité, d'accessibilité aux différents services publics et privés.
- Territoire caractérisé par un **cadre de vie préservé** et en **transition environnementale et énergétique**.
- **Territoire pluriel sur le plan de son développement**, avec des zones rurales, urbaines et périurbaines diversifiées et présentant des dynamiques socio-économiques variées.
- Territoire constitué majoritairement d'une **économie de type résidentiel** (territoire attractif sur le plan de l'habitat, avec des résidents consommateurs de biens et de services de proximité) et de citoyens aux **conditions socio-économiques meilleures**, comparées aux autres régions de Wallonie, en particulier dans certaines communes rurales.
- Territoire avec une **mixité d'activités** publiques et privées.
- Tissu économique constitué majoritairement de **PME et TPE** faisant vivre un écosystème local avec peu d'entreprises de grande taille.
- Territoire avec un **faible passé industriel** et une proportion de parcs d'activité économique plus faible que la Wallonie au regard de la superficie totale de son territoire.
- Territoire avec un bon **potentiel d'innovation** et un **taux de diplomation important** dans les domaines de la science et des technologies.
- Territoire avec un **éco-système innovant et créatif** très actif au sein de la Capitale wallonne.

Enjeux

- Maintenir une dynamique de développement attractive à côté des aires métropolitaines de Liège et de Charleroi en privilégiant le **développement endogène** et l'attractivité externe structurante pour le territoire.
- Positionner de manière proactive le territoire dans la réponse aux défis liés à la **transition énergétique**, à la **consommation** et au **développement durable**.
- Eviter, vu la dimension majoritairement rurale du territoire, le décrochage, tant sur le plan numérique que dans l'accessibilité aux services de proximité avec la nécessité d'une **connectivité** lui permettant de maintenir une économie résidentielle et un développement endogène.
- Maintenir, vu sa dimension plurielle, une forte **cohésion territoriale**, avec un plus grand maillage des zones en développement avec les zones rurales et les zones en reconversion, pour éviter leur décrochage.

Vision

Le BEP développe le territoire namurois dans une **dynamique génératrice d'activités et d'emplois durables**, stimulant l'**innovation** et la **différenciation**, tant auprès des entreprises que des pouvoirs locaux. Les lignes de force de cette dynamique sont :

- le renforcement de **la qualité environnementale du cadre de vie** ;
- la **valorisation des ressources endogènes** et le **développement de services de proximité** renforçant la création d'un écosystème durable ;
- le développement de projets s'inscrivant dans la **transition énergétique et numérique** du territoire ;

- le développement d'un **tissu entrepreneurial diversifié** intégré dans l'écosystème.

Cette vision s'inscrit dans une perspective de **complémentarité avec les autres espaces wallons et transfrontaliers, ainsi qu'en liaison avec Bruxelles.**

Mission

Le BEP a pour mission d'assurer le **développement économique, social et environnemental de la Province de Namur** en **support des politiques wallonne et européenne** et en **étroite collaboration avec les pouvoirs locaux.**

Objectifs stratégiques

- Développer l'**attractivité résidentielle et économique** du territoire en misant sur sa centralité wallonne et sur son positionnement au sein d'un carrefour d'axes européens, tout en préservant le cadre de vie de qualité et en attirant des ressources renforçant l'écosystème namurois.
- Valoriser les **ressources endogènes locales, publiques et privées**, en misant sur la différenciation et l'innovation, ainsi que sur le développement du potentiel entrepreneurial, et en leur permettant de s'inscrire de manière durable dans l'écosystème local et wallon.
- Développer des activités et projets publics et privés susceptibles de répondre aux **enjeux liés à la transition énergétique et à la transition numérique.**
- Développer des **dynamiques supra-communales à l'échelle de bassins de vie**, en tenant compte de leurs spécificités et dans une perspective de cohésion territoriale namuroise.



Indicateurs de tendance

| | 2017 | 2023 |
|--|------------|--------------------------|
| PIB/habitant à prix courant | | (Données 2019 - Walstat) |
| <i>Wallonie :</i> | 28.150 € | 30.236 € |
| <i>Province Namur :</i> | 26.594 € | 28.090 € |
| <i>Arrondissement de Namur :</i> | 30.038 € | 31.662,5 € |
| <i>Arrondissement de Dinant :</i> | 21.670,5 € | 23.087,5 € |
| <i>Arrondissement de Philippeville :</i> | 18.436 € | 19.367 € |
| Croissance de la population : | 3% | +1,17% (2021) |
| Revenu médian : | 22.656 € | 24.743 € |
| Taux de chômage : | 11,9 % | 11,3% |
| Nombre d'entreprises : | 12.400 | 12.516 |
| Consommation énergétique finale totale de la Province : | 17.180 GWh | 17.091 GWh (2018) |
| Part de renouvelable dans la production d'électricité : | 604 GWh | 803 GWh |
| Nombre de salariés : | 139.410 | 143.071 |
| Nombre d'indépendants : | 45.894 | 48.185 |

V. VISION DU GROUPE BEP

Contexte

- Intégration des missions et des projets du BEP dans les **politiques européennes et wallonnes en support aux différents programmes** initiés par ces niveaux de pouvoir.
- Débat en cours sur les **enjeux supra-communaux** avec le rôle du BEP en sa qualité d'agence de développement.
- Intégration des missions et des actions du BEP dans les **objectifs de bonne gouvernance et de transparence fixés par le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)**.
- **Diminution des moyens financiers** de l'actionnariat du BEP (Province et Communes) et nouvelles charges à son actif.
- **Exigence accrue des citoyens** à l'égard des services publics, réclamant plus d'efficacité et de transparence.

Enjeux

- Continuer à **bénéficier du soutien financier communal** (au travers de l'actionnariat), **européen** (au travers notamment des politiques de développement régional), **régional** (au travers des différents plans et appels à projet) et **provincial** (au travers de sa politique structurante en faveur du développement économique et des pouvoirs locaux) avec, en perspective, la stabilité financière du BEP.
- Veiller à la **digitalisation** accrue des activités et des processus susceptibles d'impacter l'efficacité du fonctionnement.
- Faire face aux **défis énergétiques et environnementaux**, tant dans la dynamique projets que dans la gestion quotidienne de l'institution.

- Faire coexister **plusieurs générations de collaborateurs** au sein du BEP et les faire converger dans une dynamique collective, en misant sur le **développement des compétences** au bénéfice des projets à mener et des objectifs à atteindre, dans un contexte de **volatilité accrue du marché du travail** et de recherche d'une plus grande **agilité**.

Vision

En tant qu'agence de développement, le BEP entend être un **modèle d'entreprise publique proactive, partenaire des collectivités régionales et locales**. Le BEP entend renforcer :

- un **management innovant** qui promeut l'**autonomie**, la **responsabilisation** et le **développement des compétences** de ses collaborateurs ;
- une **bonne gouvernance interne**, soucieuse de **transparence** à l'égard de ses actionnaires, de ses partenaires et de ses clients ;
- une **réponse proactive et anticipative aux enjeux majeurs** de son territoire par la souplesse et la réactivité et l'**agilité** de ses équipes.

Mission

Le BEP a pour mission de réunir ses collaborateurs dans une **dynamique collective de projets** susceptible de **répondre aux enjeux territoriaux** de la Province de Namur en favorisant leur **épanouissement** et leur évolution.

Objectifs stratégiques

- S'affirmer comme **centre d'expertise pluridisciplinaire** dont les priorités sont données au renforcement de la qualité et de l'éventail des services, à l'agilité et la proactivité de ses équipes, de même qu'à l'efficacité dans l'action.
- Veiller à la **bonne santé financière** du BEP, avec transparence et en visant l'efficacité.
- Être un **accompagnateur de changement** qui anticipe, comprend et répond aux besoins évolutifs de ses publics cibles et du territoire.
- **Fédérer**, en appui de la politique provinciale et quand la nécessité l'exige, **les acteurs et les partenaires concernés** sur les projets ou intérêts majeurs qui concourent au développement du territoire namurois.
- Consolider la position d'**organisme de référence à l'égard des actionnaires**, clients et partenaires dans la mise en œuvre des actions et des projets s'intégrant dans les politiques wallonnes et européennes.



VI. LES VALEURS DU GROUPE BEP

L'ENGAGEMENT
LE PROFESSIONNALISME
LA PROXIMITÉ
LE PARTENARIAT
L'OUVERTURE D'ESPRIT

- **Être engagé au BEP**, c'est se sentir concerné par son travail, partager les valeurs de l'institution, s'identifier à elles et contribuer à la performance générale de l'entreprise.
- **Être professionnel au BEP**, c'est agir efficacement, développer ses compétences, être orienté résultat avec, en point de mire, la satisfaction des clients.
- **Être proche de ses clients au BEP**, c'est se montrer disponible et à l'écoute de ceux-ci tout en mettant ses compétences et son expertise à leur service.
- **Avoir un esprit partenarial au BEP**, c'est rechercher et identifier les ressources internes et externes qui permettent de développer des projets ambitieux, dans une optique d'efficacité.
- **Être ouvert d'esprit au BEP**, c'est être perméable aux évolutions et influences de l'environnement externe, pouvoir s'en inspirer pour s'améliorer individuellement et collectivement dans l'action.

VII. BEP

A. AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

Contexte

• CONTEXTE INSTITUTIONNEL :

- o Stratégie de la Wallonie dont l'ambition est d'impulser des évolutions stratégiques majeures susceptibles d'avoir un **impact structurel sur le développement** wallon ;
- o **Réforme des outils économiques wallons** menée par la Sowalfin en vue d'une plus grande efficacité et lisibilité en faveur des entreprises ; celle-ci induisant une évolution de l'offre de services, de nouvelles modalités de prestations et de financement des services.

• CONTEXTE ÉCONOMIQUE :

- o **Concurrence accrue** du fait de la **mondialisation** nécessitant pour les entreprises des **stratégies de croissance** misant sur l'innovation et la différenciation ;
- o Impact de la **transition énergétique** et du poids financiers de la fluctuation des **prix des matières premières et de l'énergie** ;
- o **Mutation de l'environnement rapide** nécessitant une anticipation et une adaptation constante.
- o **Tissu de TPE** (très petites entreprises), dont l'enjeu majeur est la croissance à long terme, avec une présence forte de **structures familiales** pour lesquelles la transmission et la pérennité de l'entreprise constitue un défi supplémentaire.

Enjeux

- Mener une **politique de croissance** en faveur des entreprises par le développement d'une stratégie misant sur l'**agilité**, l'**innovation** et la **différenciation**, favorisant le **développement endogène** et la consolidation du tissu socio-économique namurois.
- Faire intégrer par les entreprises les impacts majeurs de la **digitalisation** et de la **transition énergétique** et bas carbone dans leurs activités en vue de consolider et de développer leurs activités.
- **Mettre en adéquation l'outil de production et les compétences humaines** avec les nouvelles exigences liées au développement de l'activité des entreprises, notamment sur le plan digital.
- Localiser les entreprises namuroises dans des **bassins d'emplois différenciés** (industriels, urbains et ruraux) et les inscrire dans des filières d'activités nécessitant des actions spécifiques d'accompagnement adapté.
- Développer la **complémentarité des actions au BEP avec celles du secteur privé** de la consultance, des **agences de développement locales** et des **outils wallons de soutien aux entreprises**, dans un objectif d'efficience.

Missions

Dans le cadre de sa mission générale pour le territoire namurois, le BEP favorise la **création d'entreprises** et accompagne celles-ci dans le **développement de leurs activités**, contribuant ainsi au **développement économique et social de la Province**, en complète **synergie avec la politique d'animation économique mise en œuvre par la Wallonie**.

Objectifs

- Proposer aux entreprises des **services d'encadrement stratégiques de proximité** centrés sur leurs besoins en ciblant les entreprises qui présentent des potentialités de croissance, d'innovation et d'internationalisation de leurs activités, avec une attention particulière à celles qui sont actives dans les filières liées à l'agroalimentaire, le numérique, la santé, l'écoconstruction, l'environnement, les industries culturelles et créatives et l'économie touristique et ce, par le biais d'accompagnement contractuel individualisé.
- Intégrer les entreprises namuroises dans des **écosystèmes internationaux, régionaux et locaux** susceptibles de favoriser le développement de leurs activités et de l'emploi.
- Maximiser auprès des entreprises, dans une optique de développement endogène du territoire, les effets de l'**économie circulaire et de la valorisation des ressources locales**, à des fins environnementales et énergétiques.
- Proposer des actions spécifiques favorisant **la création d'entreprises et de start-ups** en leur permettant de passer le cap de leurs premières années d'existence.



Indicateurs annuels de performance



5

entreprises
créées

15



créateurs
et start-ups
accompagnés

40



étudiants
entrepreneurs
accompagnés

65



entreprises
en croissance
accompagnées

25



événements
de networking

250



participants aux
événements de
networking

25



ateliers
workshops
(TRAKK)

100



participants aux
ateliers/workshops

Domaines d'actions

VERS PLUS DE CRÉATION D'ENTREPRISES

Afin d'accroître le nombre d'entreprises créées rentables et pérennes, le BEP misera sur **l'accompagnement présentiel et/ou en ligne**, portant sur la validation de l'idée du porteur de projet, la validation du marché et l'opérationnalisation du projet.

Un **programme d'actions** sera conçu pour rencontrer ces 3 enjeux. Il fait appel aux expertises internes des conseillers du BEP, à celles du réseau wallon de l'accompagnement des porteurs de projets et d'experts privés.

L'accompagnement sera **contractualisé** avec les entreprises.

L'**incubateur étudiant Linkube** s'inscrit dans cette dynamique.

VERS PLUS DE CROISSANCE DES ENTREPRISES

Afin d'optimiser les projets de croissance des entreprises, le BEP misera sur **l'accompagnement présentiel et/ou en ligne**, portant sur la construction d'une vision liée aux perspectives de croissance de l'entreprise, l'identification des freins à soulever et des moteurs à activer, en lien avec **huit leviers de croissance** (le leadership et la gouvernance, les ressources humaines, la performance opérationnelle, le financement, le digital, la culture de l'innovation et de la créativité, la gestion durable des ressources, le partenariat et les réseaux). La mise en œuvre d'un **programme d'actions** fera appel aux expertises des conseillers du BEP, du réseau wallon de l'accompagnement d'entreprises et d'experts privés. Dans le cadre de son accompagnement à la croissance, le BEP veillera à intégrer dans son diagnostic l'analyse du modèle économique de l'entreprise en vue de le rendre environnementalement plus durable.

L'accompagnement sera **contractualisé** avec les entreprises.

VERS PLUS D'INNOVATION

Sur la base d'une évaluation du potentiel d'innovation de l'entreprise, le BEP misera sur **l'accompagnement présentiel et/ou en ligne**, portant sur une évaluation du potentiel d'innovation de l'entreprise et la mise en place d'un **programme**

d'actions en lien avec le projet d'innovation. Les prestations d'accompagnement du BEP au travers notamment du **TRAKK** portent sur **l'innovation en lien avec le produit, le service, le marché, l'organisation managériale et le numérique** au sein des entreprises. Un conseiller d'entreprise en innovation technologique accompagnera également les projets de **digitalisation d'entreprise**.

L'accompagnement sera **contractualisé** avec les entreprises.

VERS PLUS DE DURABILITÉ

Le BEP mènera des projets visant à :

- Accompagner les entreprises dans **l'évolution de leur business model au vu des enjeux de la transition énergétique**. Des actions de sensibilisation, des diagnostics et des accompagnements seront proposés en matière d'**économie circulaire** plus spécifiquement en termes de **gestion des déchets** et de **relocalisation des achats** ;
- Dégager et mettre en œuvre des **projets inter-entreprises dans les parcs d'activité économique** en lien avec la gestion des flux entrants et sortants ;
- Accompagner les producteurs locaux à développer de **nouveaux marchés en circuits courts**, individuellement ou dans le cadre de coopératives, au niveau de filières spécifiques porteuses pour la Province de Namur.

VERS PLUS D'INTERNATIONALISATION

Dans le cadre d'un contrat d'accompagnement, le BEP proposera aux entreprises, en **complémentarité avec l'AWEX**, un **accompagnement** spécifique s'inscrivant dans leur vision de croissance et d'innovation. Il comprendra des volets de **participation à des B2B, foires et salons** ainsi que des conseils ponctuels et stratégiques en la matière. Ce programme se fera en liaison étroite avec les partenaires du **réseau PRIN** (programme de relations internationales du Namurois).

VERS PLUS DE NETWORKING

Des actions spécifiques visant le partage d'expériences, et le développement de partenariats commerciaux/technologiques/financiers seront menées :

- au niveau de l'**écosystème local** avec les dix **clubs d'entreprises** de la Province de Namur, avec les **Agences de Développement Local** et **espaces de coworking**, les **invests et outils financiers** ;

- au niveau de l'**écosystème régional** avec les Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation wallons, avec la **SOWALFIN** et les acteurs wallons du paysage de l'animation économique tels que les **pôles et clusters** ;
- au niveau de l'**écosystème international**, en **partenariat avec l'AWEX**.

B. AUX CÔTÉS DES COMMUNES ET DES POUVOIRS LOCAUX

Contexte

- **Cadrage des actions pour les Communes définies par la Wallonie**, au travers des **mécanismes de soutien financier** et de **tutelle** exercée sur les décisions prises.
- **Dynamique amorcée en matière de supra-communalité**, liée à l'existence d'espaces territoriaux pertinents qui dépassent parfois le découpage provincial.
- Augmentation des **missions déléguées aux Communes**.
- **Expression plus exigeante des citoyens** réclamant plus d'**interactivité**, d'**ambition environnementale** et des réponses rapides à leurs besoins, dans un contexte de raréfaction des moyens financiers.

Enjeux

- Répondre à une **multiplicité d'enjeux interdépendants** tant à l'échelle du territoire communal qu'à l'échelle supra-communale : climat et transition énergétique, gestion environnementale, évolution démographique et cohésion sociale, habitat et cadre de vie, mobilité, digitalisation et connectivité numérique.

- Faire face à l'**évolution des modes de gouvernance** dans une **dynamique de dialogue et de concertation plus régulière avec les citoyens**, nécessitant une évolution des organisations locales dans une optique de plus grande efficacité.
- **Freiner** la diminution des services de proximité en milieu rural en offrant la possibilité aux Communes de mener des **politiques de développement local**.
- Réduire les **différences socio-économiques** entre les différents bassins de vie namurois.

Missions

Dans le cadre de sa mission générale pour le territoire namurois, le BEP accompagne les Communes dans leurs **projets de développement local et supra-local** en mettant à leur disposition une offre de **compétences diversifiées** contribuant ainsi à la **cohésion territoriale provinciale**.

Objectifs

- Construire **une stratégie commune de développement territorial** de l'espace provincial s'appuyant sur les différentes dynamiques supra-locales et locales.

- Être un partenaire privilégié pour les pouvoirs locaux dans la définition de leur stratégie territoriale, ainsi que dans **Le montage et l'accompagnement de projets**, de la définition des besoins à la concrétisation, en les inscrivant si nécessaire dans les mécanismes d'aide et de subventionnement régionaux et européens, via des expertises spécifiques individuelles ou mutualisées.
- Faire du territoire provincial **un espace sensibilisé aux enjeux liés à la transition énergétique**, en inscrivant un maximum de Communes dans la Convention des Maires ainsi qu'en coordonnant et veillant à l'opérationnalisation de leurs plans d'actions en la matière pour tendre vers les objectifs régionaux et européens en la matière.
- Sensibiliser un maximum de Communes au concept de **Smart City** et accompagner leurs projets en la matière en vue d'**accroître l'offre de services numériques** à l'intention des citoyens pour prendre en compte et répondre plus rapidement aux besoins qu'ils expriment grâce à une interactivité accrue.
- Dans le cadre de son action en faveur des pouvoirs locaux, proposer une **offre de services similaire** à celle proposée aux Communes à des **acteurs locaux et supra-locaux** qui, par leurs projets, sont susceptibles de renforcer les dynamiques locales.



Indicateurs annuels de performance

38

communes
accompagnées

90%

Taux de
fidélisation des
Communes

100



projets
communaux
accompagnés
10 suppl./an

5



projets non
communaux
accompagnés
3 suppl./an

5



projets d'études
stratégiques
accompagnés
2 suppl./an

10



projets de
bâtiments
publics
accompagnés
2 suppl./an

5



projets de
logements et
espaces publics
accompagnés
2 suppl./an

10



projets
touristiques
accompagnés
2 suppl./an

5



projets
Smart City
accompagnés
2 suppl./an

3



projets
économiques
locaux ou
commerciaux
accompagnés
2 suppl./an

10

millions d'€
Montant des investissements
publics accompagnés et
attribués en marché
de travaux
20 millions d'€

5



projets en
efficacité
énergétique
accompagnés
2 suppl./an

2



projets
organisationnels
accompagnés
2 suppl./an

2



actions
collectives en
développement
de projets
80 participants

Domaines d'actions

VERS PLUS DE SENSIBILISATION AUX NOUVEAUX ENJEUX TERRITORIAUX

Afin de permettre de comprendre et d'anticiper les évolutions en matière de dynamiques territoriales, le BEP mènera des **actions collectives** (via des séminaires d'information, des ateliers de sensibilisation ou des visites d'expérience) à **l'intention des mandataires locaux et du personnel communal**. Ces actions viseront à mettre en exergue des **bonnes pratiques** et des **innovations** détectées sur le plan de la gestion du territoire communal.

VERS PLUS DE SUPRA-COMMUNALITÉ ET DE STRATÉGIE TERRITORIALE

Conscient de la diversité du territoire provincial, le BEP développera une **réflexion stratégique et prospectiviste du développement territorial et des modes de gouvernance**.

VERS PLUS DE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Conscient que les projets locaux doivent s'inscrire dans une vision territoriale à long terme, le BEP élaborera des **stratégies de développement local** et accompagnera leur mise en œuvre au travers **d'opérations « cœur de ville »**, de **développement rural** ou encore de **réaménagement de friches urbaines**.

VERS UNE CONCRÉTISATION ACCRUE DES PROJETS PUBLICS LOCAUX

Le BEP facilitera le développement de projets d'investissements publics dans des **thématiques variées** telles que la réalisation de **maisons communales** (en vue d'améliorer la relation avec le citoyen), de **bâtiments administratifs** et bureaux (en vue d'améliorer le confort des agents communaux), de projets pour les **services d'intervention** (en vue d'améliorer la sécurité sur le territoire), de **bâtiments d'accueil**, de **crèches**, de **bâtiments scolaires** (en vue d'améliorer le confort des familles), de **maisons de repos** et de **résidences services** (en vue d'améliorer le confort des personnes âgées), ou encore de **bâtiments sportifs**, de **centres culturels** et de **maisons associatives** (en vue d'améliorer le bien vivre ensemble).

Le BEP travaillera aussi avec des acteurs publics majeurs de l'écosystème namurois comme les **institutions académiques, scientifiques et hospitalières** pour les aider dans la concrétisation de leurs projets stratégiques.

VERS LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'URBANISME INTÉGRÉS

Conscient de gérer au mieux la croissance de la population sur le territoire provincial, le BEP facilitera le développement de **projets urbanistiques** et d'**amélioration du cadre de vie** via la création de **logements, l'aménagement d'espaces publics**, le développement d'**implantations commerciales** ou de **développement économique local** en veillant à les **intégrer au mieux au contexte local**.

Dans ce cadre, le BEP se dotera d'outils et de méthodes qui permettront aux pouvoirs locaux une interaction efficace avec les citoyens en vue de développer ainsi des **projets d'urbanisme participatifs**.

VERS UNE ATTENTION ACCRUE AUX PROBLÉMATIQUES DE MOBILITÉ

Conscient que les problématiques inhérentes à la mobilité seront des défis majeurs pour le futur, le BEP, dans le cadre de ses prérogatives et expertises, participera aux **plans de mobilité locaux ou thématiques**. Il sensibilisera les pouvoirs locaux aux **solutions de mobilité alternatives à la voiture** et les accompagnera dans des réponses particulières sur le sujet.

VERS UNE MEILLEURE INTÉGRATION DE L'AGRICULTURE DURABLE ET DES PRODUITS ISSUS DES CIRCUITS COURTS DANS LES PROJETS LOCAUX

En synergie complète avec ses actions menées en faveur des producteurs locaux, le BEP aidera le développement de **projets d'agriculture urbaine** permettant aux différents acteurs publics et privés de valoriser les produits locaux et l'appropriation citoyenne d'une alimentation durable. Il mènera également une réflexion autour de la mise en place d'une **ceinture alimentaire coordonnée autour de certaines polarités urbaines**, afin de réunir des projets actuellement dispersés autour d'une même vision territoriale.

VERS TOUJOURS PLUS DE VALORISATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Le territoire ayant une capacité historique à promouvoir ses atouts touristiques auprès de publics extérieurs à la province de Namur, le BEP soutiendra et accompagnera les porteurs de projets dans des missions d'**ingénierie touristique**, depuis l'idée jusqu'à la concrétisation, afin de densifier mieux encore l'offre en la matière et afin de **adapter aux évolutions des besoins de la clientèle**. Les projets suivis porteront à la fois sur le **renforcement des équipements publics**, la création et l'amélioration des **hébergements touristiques** et le renforcement du positionnement des **attractions touristiques**.

VERS PLUS D'EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de la **Convention des Maires** visant à inscrire les territoires dans une politique volontariste d'efficacité et de transition énergétique, le BEP a reçu le titre de **coordinateur territorial** et a donc élaboré dans ce cadre des « **plans d'actions énergie** » **supra-communaux** intégrant l'ensemble des Communes de son ressort.

Afin de faciliter la concrétisation des plans d'actions, le BEP poursuivra la mise en œuvre d'**un programme d'actions spécifique** qui portera sur les thématiques suivantes : la participation au réseau des acteurs publics dans le domaine de l'énergie, la réalisation d'**animations de sensibilisation et de formation** autour de ces enjeux, la réalisation d'**audits énergétiques** sur les bâtiments publics en vue de permettre leur inscription dans des plans de soutien public ou dans des programmes de **tiers investisseurs privés** et la mise en place de **centrales de marché**.

VERS UNE INTÉGRATION DES ENJEUX DIGITAUX AU TRAVERS DU CONCEPT DE SMART CITY

Au travers de son programme d'actions « Smart City by BEP », le BEP proposera des solutions afin de rendre le territoire plus ingénieux, plus collaboratif, plus impliquant, plus attractif en permettant à l'ensemble de ses acteurs de tirer profit de la **mutation numérique**.

Ce **programme d'actions** s'articulera concrètement autour de l'organisation d'**ateliers de sensibilisation et de formation** et la mise à disposition d'outils et d'accompagnement stratégique

en matière de **plateforme collaborative**, de **crowdfunding**, d'**open-data**, ou de **centrales de marché**.

Le BEP proposera également des **plans stratégiques locaux Smart City** et apportera son expertise dans leur mise en œuvre. Il proposera également son soutien en matière de **respect de la législation relative à la protection des données (RGPD)**.

Enfin, le BEP apportera son concours afin de faciliter le contact avec les **opérateurs de télécommunication** en vue d'améliorer la **connectivité du territoire**.

VERS UN SOUTIEN À LA GESTION DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

Les Communes connaissant parfois des problèmes liés à des **pollutions environnementales** historiques ou factuelles, le BEP apportera son concours à la résolution des problèmes grâce à son expertise en matière d'élaboration de **permis d'environnement** ou en matière de **gestion des sols pollués**.

VERS UN SOUTIEN ACCRU À L'EFFICIENCE ADMINISTRATIVE ET LA GOUVERNANCE

Certaines Communes rencontrant des difficultés temporaires sur le plan administratif, le BEP apportera son soutien à la réalisation d'**audits organisationnels** avec l'élaboration d'un plan d'actions d'amélioration et de résolution de problèmes, ainsi qu'à la gestion du **portefeuille d'assurances**.

Il réfléchira également à la mise en place d'un **service d'assistance et de conseils sur le plan juridique** et de la **certification environnementale**.

VERS PLUS DE SYNERGIES AVEC L'INASEP

Dans le cadre du mandat confié au BEP et à l'INASEP par le Collège provincial, le BEP veillera à accentuer les synergies de travail avec l'INASEP dans **certaines métiers opérationnels** (bureau d'études et assistance à maîtrise d'ouvrage, équipement de parcs d'activité) mais également dans les **services supports** pour lesquels des échanges de bonnes pratiques voire des marchés conjoints pourraient être envisagés (patrimoine, RH, juridique, finances, cartographie, communication et IT). Des réunions trimestrielles sont organisées afin de renforcer les collaborations dans ces différents domaines.

C. DES POLITIQUES DÉCENTRALISÉES PAR BASSIN DE VIE

Contexte

- **Territoire namurois fortement diversifié structuré autour de polarités majeures** (Namur de par son statut de Capitale) et intermédiaires et autour d'**axes de communication est-ouest et nord-sud** tant routiers que ferroviaires et fluviaux.
- **Territoire influencé par des polarités extérieures à la fois régionales** (Liège, Charleroi, Bruxelles, Marche) et **trans-frontalières** (Département des Ardennes).
- Territoire marqué par des **problématiques locales de reconversion industrielle** et des **dynamiques multiples de développement rural**.
- Territoire composé de **dynamiques territoriales différenciées** et à plusieurs échelles : par **bassin** supra-communautaire (Essaimage, Communauté Namur Capitale et Dinant Meuse Condroz), par regroupements communaux (GAL, Parcs naturels) et par dynamiques locales (PCDR).
- Territoire bénéficiant pour partie des **Fonds structurels européens**, au travers notamment du FEDER, du FSE, et des programmes INTERREG.

Enjeux

- Animer et faire vivre des **dynamiques supra-communales** grâce au soutien de la Wallonie et les conduire à la concrétisation de projets communs.
 - o **Val de Sambre** : territoire en reconversion avec des enjeux liés à la **réhabilitation de friches industrielles**, à l'attractivité de nouveaux investisseurs, et plus globalement à des défis inhérents aux régions en reconversion industrielle (formation, cohésion sociale, ...).
 - o **Entre-Sambre-et-Meuse (Essaimage)** : territoire en recherche de **cohésion territoriale**, liaisonné aux polari-

tés de Namur et de Charleroi, avec des opportunités liées à **la E420** en tant que maillon de communication de niveau européen, et à la dynamique frontalière avec le Département des Ardennes.

- o **Namur Capitale** : polarité majeure au niveau provincial et régional, avec **une université de centre-ville** et une **offre de service culturelle diversifiée** dont l'enjeu majeur est de maximiser les effets bénéfiques de son statut de capitale de région et de son positionnement de **carrefour wallon**.
- o **Dinant Meuse Condroz** :
 - > **Houille-Semois namuroise** : territoire profondément **forestier et rural**, à très faible densité de population, dont l'enjeu majeur est d'**éviter un exode rural** en maximisant la **valorisation de ses ressources endogènes**.
 - > **Condroz et E411** : territoire caractérisé par plusieurs polarités de niveau intermédiaire et un **axe majeur de communication reliant Bruxelles à Luxembourg** dont l'enjeu est de favoriser **l'attractivité résidentielle et entrepreneuriale** en préservant un cadre de vie de qualité.
- o **AXUD** : plate-forme de forces vives namuroises dont l'enjeu principal est de favoriser la **convergence des positions** autour des dossiers namurois majeurs en vue de les défendre auprès des instances régionales, fédérales et européennes, et plus globalement de **favoriser le positionnement stratégique** du territoire namurois.
- Concrétisation des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets **FEDER 2021-2027** et plus particulièrement des portefeuilles Namur Green City Lab et relatif à l'animation économique du territoire namurois.

Mission

Dans le cadre de la mission générale du BEP pour son territoire, le BEP mène des **politiques particulières sur certains bassins de vie** de son territoire adaptées à leur situation socio-économique et leurs potentialités de développement.

Objectifs

- S'inscrire dans une démarche « bottom-up » d'**expression des besoins des pouvoirs locaux**, en lien avec les métiers de l'intercommunale et d'autres acteurs territoriaux, en vue de la concrétisation, via une dynamique projets, des besoins locaux, attestant du lien étroit entre intercommunalité et supra-communalité.
- Apporter son concours à **l'évolution d'AXUD, la plate-forme de rencontre des forces vives namuroises** en vue de la rendre encore plus performante en termes de lobby et en vue d'un meilleur positionnement de Namur.

Domaines d'actions

VERS UNE POLARITÉ URBAINE VAL DE SAMBRE ENTRE NAMUR ET CHARLEROI

Le BEP et les deux communes de **Sambreville** et **Jemeppe-sur-Sambre** ont fait réaliser en 2018 un projet de territoire, coordonné par le Professeur Vigano de l'Université de Venise. Trois figures spatiales en sont ressorties, qui se superposent sur le territoire :

- la « **machine lucide** », avec la présence encore forte de l'industrie et des perspectives dans le secteur émergent du recyclage ;
- la « **Ville de 50.000 habitants** », qui met l'accent sur la capacité d'accueil résidentielle du territoire, dans un cadre de vie où l'urbain et le rural se croisent, et qui est bien connecté aux infrastructures de transport ;
- le « **Parc** » qui reconnaît au territoire ses atouts naturels et paysagers, sources d'une nouvelle forme de développement.

Le BEP accompagne le territoire à décliner ces trois images complémentaires en **projets concrets et structurants**.

10 
projets initiés
sur la période
2023-2025

VERS UNE POLARITÉ RURALE TRANSPROVINCIALE ET TRANSFRONTALIÈRE AUTOUR DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE

Le BEP et un comité de pilotage composé des forces vives locales ont porté une réflexion de **prospective territoriale Essaimage**. Celui-ci a évolué vers une dynamique supra-communale animée par le BEP. Les thématiques locales pertinentes à cette échelle génèrent une série de projets et un échange constructif entre les bourgmestres locaux.

Les projets soutenus viseront également à renforcer la dynamique transfrontalière (programmation INTERREG).

VERS UN TERRITOIRE CAPITALE ATTRACTIF DE TALENTS NOUVEAUX

Le BEP participera à **la mise en œuvre du projet FEDER Namur Green City Lab** en vue de positionner Namur dans la continuité de Namur Innovative City Lab, à savoir la poursuite du développement de solutions digitales en les inscrivant dans une perspective de durabilité, tout affirmant son statut de Capitale.

Enfin, la stratégie supra-communale sera poursuivie notamment sur les enjeux de mobilité et de coopération structurante entre les territoires.

VERS UNE POLARITÉ SUD-NAMUROISE PERMETTANT UN REDÉPLOIEMENT ENDOGÈNE

La dynamique supra-communale Dinant-Meuse-Condruz sera poursuivie et l'accompagnement visera également la concrétisation de projets coordonnés notamment en matière de gestion des lieux de cultes.

VERS UN TERRITOIRE INSCRIT DANS LES DYNAMIQUES RÉGIONALE, FÉDÉRALE ET EUROPÉENNE

Le BEP participera à la **dynamique AXUD** et veillera aux côtés de Monsieur le Gouverneur à accentuer le lobby namurois sur les grands dossiers stratégiques en vue de les inscrire dans les dynamiques et les programmes de soutien régionaux, fédéraux et européens.

D. UNE VITRINE AU CŒUR DE NAMUR

Contexte

- Intégration du BEP dans un **quartier de vie important** de Namur et le long d'un des principaux axes de pénétration de la Capitale wallonne, à **proximité du centre-ville** et concerné dès lors par les différentes problématiques liées aux centres urbains.
- Bâtiment conçu comme un **lieu d'accueil** de partenaires économiques **et de rencontres** favorisant les synergies multiples.
- **Gestion de Namur Expo via un partenariat public-privé** avec la société **Easyfairs**, dans un secteur profondément **concurrentiel**, nécessitant des réflexions particulières en matière de développement et d'**intégration urbaine** de par sa localisation en centre-ville.

Enjeux

Favoriser l'**intégration du BEP dans son quartier** en intégrant les problématiques liées à la **mobilité** et au **parking**, suscep-



Indicateurs annuels de performance

40 
manifestations
expo

200.000 
visiteurs

1.350.000 
m² par jour de manifestation

400 
places de parkings

256 
nouvelles places
de parkings

1 
plainte
du quartier

Indices énergétiques du bâtiment 

En gaz : inférieur à

447.573 Kwh

En électricité : inférieur à

376.000 Kwh

tibles de pénaliser son positionnement comme lieu de manifestations et de rencontres économiques.

Mission

Dans le cadre de la mission générale du BEP pour son territoire, le BEP **positionne ses infrastructures avec exemplarité** sur le plan de leur rayonnement régional, affirmant ainsi le statut de Namur Capitale, tout en veillant à **les intégrer de manière harmonieuse dans son quartier**.

Objectifs

- **Concrétiser la création d'un parking pour les exposants** à proximité du BEP et de Namur Expo constituant une réponse aux problèmes de mobilité du quartier.
- Apporter le concours du BEP aux réflexions portées par Salzinnes Demain, en sa qualité de coordinateur des différents quartiers salzinnois en vue d'**améliorer son intégration dans le quartier et la qualité de vie des habitants**.
- Concevoir l'évolution du **bâtiment comme une vitrine de l'action du BEP**, comme un lieu majeur de rencontres économiques mais aussi comme un lieu de sensibilisation aux enjeux énergétiques.
- Renforcer **la position de Namur Expo comme facteur d'attractivité de Namur** en permettant le développement de manifestations de rayonnement régional et, dans ce cadre, veiller à accentuer le lien avec l'animation du centre-ville.

Domaines d'actions

VERS UN NAMUR EXPO BIEN POSITIONNÉ RÉGIONALEMENT ET LOCALEMENT

Le BEP, propriétaire de l'infrastructure Namur Expo, a concédé son exploitation à la société Easyfairs, leader belge en matière d'expositions.

Dans ce cadre, avec le concours d'Easyfairs, le BEP veillera à positionner mieux encore cet outil sur le plan de son attractivité régionale, en y développant ou en **attirant des expositions et manifestations d'envergure régionale** et en positionnant Namur sur des thématiques d'actualité.

Il veillera **aussi à améliorer la mobilité et le parking, son intégration dans le quartier** et sa **liaison avec le centre-ville**.

Pour ce faire, BEP mettra en œuvre les projets introduits dans le cadre de la programmation **FEDER 2021-2027** si ceux-ci sont retenus par les pouvoirs subsidiaires, ceux-ci visant :

- La création de **places de parking complémentaires** sur l'ancien terrain de football adjacent au site du Namur Expo et acquis par BEP Expansion Economique à la Ville de Namur ;
- La **rénovation énergétique** de l'enveloppe et des équipements techniques de Namur Expo de même que l'amélioration de la fonctionnalité et de la modularité des espaces.

Dans le cadre du suivi du contrat de concession conclu avec le partenaire Easyfairs, le BEP veillera à une sensibilisation par celui-ci des exposants aux enjeux énergétiques et à la mise en œuvre effective d'une gouvernance en vue de réduire les consommations.

VERS UN BEP, VITRINE DE SES VALEURS ET DE SON SAVOIR-FAIRE

Le BEP veillera à la **valorisation patrimoniale de son bâtiment** en lien avec le **savoir-faire** de ses équipes, mais aussi les **valeurs** et thématiques qu'il promeut dans ses différentes actions comme le travail collaboratif, la bonne gestion environnementale ou l'efficacité énergétique.

Il en sera de même pour **BEP Environnement sur le site de Floreffe**.

VIII. BEP EXPANSION ECONOMIQUE

Contexte

- Définition du cadre opérationnel de gestion des parcs d'activité économique et des infrastructures d'accueil pour les entreprises par le **Décret sur les parcs d'activité économique**, avec de nouvelles obligations en matière d'implantation, de reporting et de subventionnement.
- Stratégie wallonne en matière de **réduction de l'artificialisation des sols** et de valorisation des sites à réaménager.
- **Raréfaction des espaces** à destination des entreprises.
- Evolution des attentes en matière d'énergie et émergence de nouveaux modèles de **communautés d'énergie**.

Enjeux

- Inscrire un maximum de projets dans les **appels à projets wallons et européens** en vue d'obtenir une optimalisation du subventionnement.
- Intégrer les **nouvelles attentes des entreprises en matière d'implantation** nécessitant une agilité et une réactivité accrue mais aussi la recherche de la meilleure **complémentarité possible avec le secteur privé de l'immobilier pour entreprises**.
- Répondre aux nouvelles attentes des pouvoirs locaux en vue d'inscrire le développement des parcs de manière durable dans leur écosystème local en ayant une attention particulière pour la **gestion environnementale** et la **transition énergétique**.

Missions

Dans le cadre de la mission générale du BEP pour le territoire namurois, BEP Expansion Economique développe des **infrastructures d'accueil pour les entreprises, adaptées à leurs besoins évolutifs** en vue d'assurer leur développement et en vue d'**en attirer de nouvelles** sur le territoire namurois.

Objectifs

- Développer des **parcs d'activité d'attractivité régionale**, avec la recherche d'une spécialisation thématique, en vue d'attirer des investissements extérieurs au territoire, dans le cadre d'une politique de marketing territorial valorisant projets publics et privés différenciant le territoire.
- Développer des **parcs d'activité d'attractivité locale** en vue de permettre le développement d'entreprises locales, en veillant à maintenir un stock de terrains disponibles.
- Développer **une offre immobilière adaptée aux besoins des entreprises** et complémentaire à l'offre immobilière privée existante, avec une attention particulière aux services fournis, à l'agilité et la réactivité dans la relation.
- Diversifier l'offre immobilière notamment en **valorisant des espaces déjà urbanisés** (reconversion de sites à réaménager).
- Mettre en œuvre la **démarche environnementale ISO14001** permettant le nécessaire équilibre entre les efficacités économiques et environnementales.

Indicateurs annuels

AU NIVEAU DES INFRASTRUCTURES :

35 
parcs d'activité
économique

1.540 ha 
dans les parcs d'activité
économique

17 (152 ha) 
parcs à la
commercialisation

26 bâtiments 
incubateurs (12.700m²
de halls-relais et 3.400 m²
de bureaux)

m² à commercialiser : 
1.500 m²
de halls-relais

900 m²
de bureaux

17 
actions
environnementales

AU NIVEAU DE L'ACCUEIL DES ENTREPRISES :

1.600 
entreprises implantées
dans les parcs
d'activité

19.000 
emplois dans les
parcs d'activité

20 
emplois à l'hectare
vendu

60/an 
nouvelles entreprises
attirées (actes + revente),
dont 10 extérieures à la
province

90 
entreprises dans
les incubateurs

90% 
Taux de
remplissage
des halls-relais

75%
Taux de
remplissage
des bureaux

Domaines d'actions

VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE IMMOBILIÈRE ADAPTÉE EN MATIÈRE DE PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

BEP Expansion Economique a développé à ce jour **35 parcs d'activité économique** sur plus de 1.500 ha.

Le développement des parcs d'activité économique par BEP Expansion Economique prévoit les étapes nécessaires à la **révision du plan de secteur** selon le Code du Développement Territorial (CoDT) et à la **reconnaissance des périmètres** au sens du Décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activité économique.

BEP Expansion Economique financera les investissements qui comprennent les études et travaux nécessaires à l'**aménagement du parc** ou à sa **redynamisation** (opération de requalification d'un parc existant), avec le soutien de la Wallonie.

Dans le cadre de la réalisation de son **programme d'investissement 2020-2024**, BEP Expansion Economique visera à apporter une réponse équilibrée aux besoins des entreprises sur l'ensemble du territoire provincial.

Il s'agira de **parcs d'activité thématiques**, de **parcs à vocation régionale ou locale**. BEP Expansion Economique veillera à avoir une **offre immobilière régulière à la commercialisation** dans le respect des procédures urbanistiques en vigueur.

Le programme portera sur l'**équipement de nouveaux parcs** à Bouge (Care-ys®), Namur-Belgrade (Cit-Ys®), Ciney-Hamois-extension (Condrols®), Mariembourg-extension, Chastrès-extension, Onhaye-Anthée, Baillonville-extension, Mettet-extension.

Complémentairement et afin d'anticiper **les besoins futurs**, les parcs suivants poursuivront également leur développement : Crealys® (extension), Mecalys® (extension), Assesse (extension), Fosses-la-Ville (parc local), Doische (parc local) ainsi que des sites à réaménager.

Le programme visera aussi à équiper davantage **les parcs existants** en vue d'accroître la commercialisation, d'améliorer

leurs infrastructures par des projets de redynamisation ou de parfaire leur intégration paysagère.

BEP Expansion Economique sera également attentif à la **couverture des parcs d'activité économique sur le plan de la fibre optique** en développant des relations privilégiées et régulières avec les opérateurs de télécommunications pour apporter des solutions adéquates aux entreprises

VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE IMMOBILIÈRE ADAPTÉE EN MATIÈRE DE BÂTIMENTS D'ACCUEIL TEMPORAIRE ET DE CENTRES DE SERVICES AUXILIAIRES

BEP Expansion Economique dispose à ce jour d'un portefeuille de bâtiments à la location comprenant **21 halls-relais** et **7 centres d'entreprises**.

Il assurera dans ce cadre les études d'**architecture** et d'ingénierie nécessaires à la **construction** ou à la **rénovation** des bâtiments, avec le soutien de la Wallonie. Par la suite, il veillera à la gestion et la **maintenance préventive et curative** de son patrimoine, nécessaire au maintien en bon état des infrastructures.

Dans le cadre de son **programme 2020-2024**, BEP Expansion Economique visera à maintenir une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire provincial tout en veillant à apporter une réponse aux besoins des nouveaux entrepreneurs. Le programme portera notamment sur la création de nouvelles infrastructures.

VERS UNE ATTENTION SOUTENUE À LA GESTION ENVIRONNEMENTALE AU TRAVERS DE LA NORME ISO 14001

Dans un souci affirmé d'intégration environnementale, BEP Expansion Economique a la volonté de concrétiser des projets de développement durable et de qualité du territoire en matière d'équipements et de bâtiments. La mise en œuvre de ce choix sera réalisée au travers d'un **système de management environnemental (SME) conforme à la norme ISO14001** et dans le respect de la réglementation. La certification portera sur les différents métiers liés aux activités suivantes : la conception et l'aménagement des parcs d'activité économique, la conception

et la construction des bâtiments d'activité économique, la gestion des parcs et des bâtiments, le suivi technique de l'implantation des entreprises.

VERS UNE DIVERSIFICATION DE SON MÉTIER IMMOBILIER

La Wallonie envisage une réduction de l'urbanisation et dans ce contexte du « stop-béton » il est nécessaire d'envisager une diversification des activités. BEP Expansion Economique étudiera donc la **faisabilité d'une intercommunalisation de la maîtrise foncière publique** pour permettre le développement de projets structurants (développement de quartiers, sites à réaménager, opérations de rénovation urbaine, ...) sur le territoire.

VERS UNE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Une attention particulière sera portée aux sites qui présentent un bon **potentiel de reconversion économique** afin de compléter l'offre en espaces pour les entreprises dans les parcs d'activité par une offre plus spécifique dans des sites à réaménager.

VERS UNE PROMOTION ET UNE COMMERCIALISATION ACCRUE DE SON OFFRE IMMOBILIÈRE AU NIVEAU LOCAL ET RÉGIONAL

En vue d'accroître son potentiel de commercialisation, au-delà de ses services et actions directes, BEP Expansion Economique développera des **partenariats avec des prescripteurs locaux et régionaux actifs dans le secteur immobilier et du financement d'entreprise**.

Il renforcera sa **connaissance du marché secondaire** en vue d'augmenter l'offre immobilière à offrir aux candidats entrepreneurs.

Il développera également des **outils de promotion et de marketing digital** à destination des différentes cibles visées.

Il développera enfin un **service après-vente** par l'organisation d'une **réunion annuelle avec les entreprises de chaque parc d'activité**, la mise en œuvre d'un **plan de visite des entre-**

prises des parcs d'activité, la participation active à l'**animation des clubs d'entreprises** des différents parcs.

VERS UNE PROMOTION ET UNE COMMERCIALISATION ACCRUE DE SON OFFRE AU NIVEAU INTERNATIONAL

En **collaboration étroite avec l'AWEX-OFI**, BEP Expansion Economique visera à promouvoir certains segments de son offre susceptible, de par leur localisation ou leur spécificité, d'intéresser des candidats **investisseurs étrangers**.

Il développera des **outils de communication et de marketing digital dans ce cadre**.

En liaison étroite avec les **acteurs néerlandophones et français** établis sur son territoire, il développera un **plan particulier et proactif** à l'intention **des candidats investisseurs** venant de ses territoires.

IX. BEP ENVIRONNEMENT

Contexte

- Définition du cadre stratégique et opérationnel au travers du **Plan Wallon des Déchets-Ressources** s'inscrivant lui-même dans la hiérarchie de gestion des déchets définie au niveau européen.
- Mise en œuvre des projets et des actions en **délégation des Communes** chargées de la politique de salubrité publique sur leur territoire.

Enjeux

- **Maîtriser l'augmentation du coût de la gestion des déchets ménagers** eu égard à l'inflation de nombreux postes de coûts (salaires, énergie, matières premières, ...), à la limitation des subsides régionaux, à la nécessité d'assurer le financement d'un service de proximité et de qualité en lien avec une augmentation des attentes et des besoins, à l'attention à apporter à la répercussion du coût aux citoyens au travers du coût-vérité.
- **Identifier des complémentarités à établir avec un secteur privé** très actif dans la gestion et le traitement des déchets, avec, en regard, la primauté du secteur public et l'autonomie des pouvoirs locaux dans la gestion des déchets ménagers.
- Dans un service de nature industrielle, veiller à **la sécurité, à la santé et au bien-être des travailleurs** tout au long de leur évolution au sein de l'entreprise.

Missions

Dans le cadre de la mission générale du BEP pour son territoire, BEP Environnement **assure la gestion des déchets ménagers** (intégrant la **prévention**, le **réemploi**, les **collectes sélectives**, le **tri-recyclage et le traitement**) à un **coût maîtrisé**, en **délégation des Communes**, dans le cadre de leur mission de salubrité publique.

Objectifs

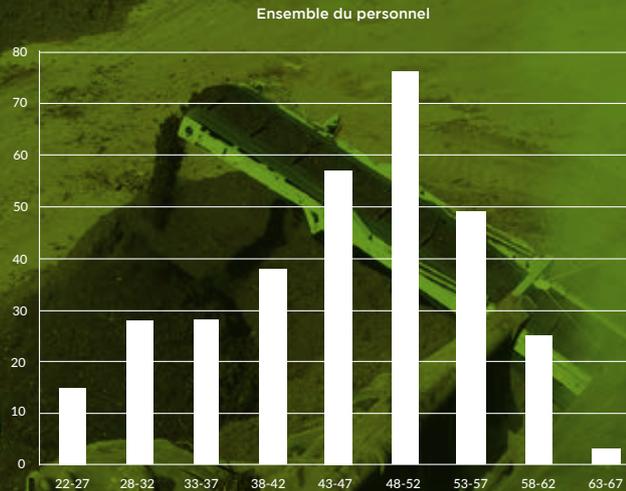
- Renforcer le rôle de **partenaire privilégié des Communes, avec le soutien de la Wallonie**, en matière de sensibilisation à la prévention, au réemploi, au tri des déchets et à la propreté publique.
- Proposer sur le territoire namurois **un service de collecte des déchets ménagers multi-filières** efficient adapté à l'évolution des demandes et des besoins.
- Proposer sur le territoire namurois **un réseau de recy-parcs** efficient et adapté à l'évolution des demandes et des besoins.
- Développer, en propre ou en partenariat, des **outils de valorisation et de traitement des déchets ménagers** efficients, adaptés à l'évolution des demandes et des besoins, en recherchant la meilleure optimisation financière et environnementale possible.
- Accentuer **les initiatives en matière de gestion environnementale**, de **propreté publique** et de **transition énergétique**.
- Optimiser la **gestion du patrimoine immobilier et mobilier** en renforçant le bien-être, la santé et la sécurité des travailleurs et des usagers.

Indicateurs RH de tendance (Année de référence : 2021)

45 ans

Age moyen

Pyramide des âges



319
travailleurs
par activité



Collecte :
209

Chaîne de traitement
du bois de recyclage :
5

Recyparcs :
92

Centre de
compostage :
4

Tri/transfert
des déchets :
5

Tri des déchets électriques
et électroniques :
4

72.000
heures prestées par
des intérimaires



19.000
heures prestées par des
travailleurs d'entreprises
de travail adapté



85%
Taux de bien être



91.800
heures de formation



5
événements
internes par an



Indicateurs de performance annuels

530 kg/habitant 

Production de déchets

27 kg/habitant 

Tonnage minimum de déchets organiques

56% 

Taux minimum de recyclage

27 kg/habitant 

Tonnage minimum de P+MC

110 kg/habitant 

Tonnage maximum de déchets résiduels

16% 

Taux minimum de compostage/ biométhanisation

26% 

Taux de valorisation énergétique

2% 

Taux maximum de mise en centre d'enfouissement technique (CET)

1.200.000 

visites dans les recyparcs

4.500 tonnes 

Tonnage minimum d'encombrants collectés par la Ressourcerie Namuroise

10% 

Taux minimum de réemploi sur les encombrants collectés par la Ressourcerie Namuroise

65.000 

personnes sensibilisées (via toutes les actions hors campagne radio et TV)

100 

manifestations (locales, animations, formations, stands)

Domaines d'actions

VERS PLUS DE COMMUNICATION DIRECTE AVEC LE CITOYEN

BEP Environnement continuera à informer et sensibiliser les citoyens, via différents supports (site internet, réseaux sociaux, calendrier des collectes, ...) à une bonne gestion de leurs déchets, en particulier à l'importance d'un bon tri à la source, pour permettre le meilleur recyclage possible de ceux-ci. Et ce, en expérimentant et exploitant de nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle.

VERS UNE DIMINUTION DU DÉCHET RÉSIDUEL

La Province de Namur étant relativement performante sur le plan des collectes sélectives et du recyclage, BEP Environnement visera à accentuer sa stratégie en matière de **diminution du déchet résiduel**, en concevant un **plan d'actions « en route vers le zéro déchet »** s'appuyant sur les initiatives locales en la matière (dont les communes zéro déchet), en mutualisant ce qui peut l'être, et en coordonnant un réseau d'acteurs ressources.

VERS UNE AUGMENTATION DU RÉEMPLOI

En coordination étroite avec son partenaire privilégié **La Ressourcerie Namuroise**, dont il est actionnaire, BEP Environnement veillera à concevoir et mettre en œuvre un **plan d'actions visant à promouvoir le réemploi**, en s'appuyant sur les acteurs locaux du secteur et sur son **réseau de recyparcs**.

VERS UN SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS MULTI-FILIÈRES EFFICIENT ADAPTÉ À L'ÉVOLUTION DES DEMANDES ET DES BESOINS

Conscient de l'évolution des aspirations citoyennes en matière de modes de collectes, liées notamment à de nouveaux modes d'habitat plus groupés, et sur base d'une **étude prospective sur l'évolution des modes de collecte** en fonction des spécificités de son territoire, BEP Environnement développera une **stratégie de déploiement progressif des conteneurs enterrés, en remplacement des collectes en porte-à-porte**, là où leur pertinence est démontrée.

Il veillera aussi à aider les Communes désireuses de passer au **système de conteneurs à puce** dans la mise en œuvre sur leur territoire de ce mode de collecte.

Dans le cadre de son orientation multi-filières, BEP Environnement veillera à garantir la qualité de la collecte P+MC, et se positionnera comme **opérateur de collecte en cas de mise en place de systèmes de consignes d'emballages**.

Il veillera aussi à optimiser ses **plateformes de transfert locales**. Ainsi, il est prévu d'agrandir la station de transfert de Vodecée pour assurer le transfert de tous les déchets collectés dans la région.

Enfin, afin de permettre la mutualisation de la flotte de camions vers de nouvelles utilisations, ceux-ci seront progressivement adaptés en **véhicules sentinelles** en vue de proposer à des tiers un service de relevé de diverses données numériques et géolocalisées.

VERS UN SERVICE DE COLLECTE DÉCARBONÉ

Vu l'évolution de la législation sur la réduction des émissions de CO₂ et des particules des véhicules, BEP Environnement se doit de faire évoluer sa flotte de poids lourds par l'**utilisation de véhicules moins polluants**. Pour ce faire, depuis plusieurs années, elle prospecte le marché pour s'enquérir des alternatives proposées au moteur diesel.

Les incertitudes rencontrées actuellement, afin de se projeter dans le futur et d'adopter une stratégie de renouvellement de la flotte, sont l'évolution des prix des véhicules (encore très chers actuellement), l'évolutions des prix des différentes énergies (très instables actuellement), ainsi que l'évolution de l'approvisionnement des différentes énergies.

En parallèle, BEP Environnement mènera une étude afin d'aménager ses sites (renforcement de son réseau électrique, implantation de bornes de recharge) afin d'être prêt à basculer progressivement du thermique vers l'électrique voire l'hydrogène.

VERS UN SYSTÈME DE GESTION DE BULLES À VERRE ENCORE PLUS PERFORMANT

En vue d'améliorer l'efficacité du service de vidange des bulles à verre, BEP Environnement veillera à améliorer encore l'**intégration paysagère** de son réseau de bulles à verre, leur **propreté**, et l'**optimisation de leurs modalités de vidange**.

VERS UN RÉSEAU DE RECYPARCS AMÉLIORÉ

Les recyparcs constituant le premier endroit d'accueil et de gestion des déchets ménagers (hors déchets résiduels), il s'avère nécessaire de poursuivre le **programme d'extension et d'aménagements** des plus anciens recyparcs, devenus inadaptés du fait de leur fréquentation et de l'augmentation des apports de déchets. Il s'avère tout aussi important de finaliser le réseau par la création de **nouveaux sites** lorsque les recyparcs actuels ne peuvent être aménagés ou pour améliorer la couverture de la population desservie.

Des travaux d'aménagements seront réalisés dans les recyparcs de La Bruyère, d'Andenne, de Mettet et de nouveaux recyparcs verront le jour à Sambreville, Eghezée, et Somme-Leuze.

BEP Environnement veillera aussi à développer des espaces dédiés au réemploi dans son réseau de **recyparcs**.

Enfin, BEP Environnement visera à développer des solutions d'optimisation et d'économies des coûts de transports par la **mise en place de matériel de compactage** de certaines matières.

VERS UNE OPTIMALISATION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT

BEP Environnement assure en propre ou en partenariat public-public le traitement de plusieurs matières issues de la collecte des déchets. Il en est ainsi du traitement des déchets verts via son **propre centre de compostage**, du traitement des bois dans son **centre de tri-broyage de Floreffe** (géré par BEP ENVIRONNEMENT, avec pour partenaire TIBI), du traitement des déchets organiques via l'**unité de biométhanisation de Tenneville** (gérée par IDELUX, avec pour autre partenaire INTRADEL), du traitement des PMC via le **centre de tri VAL-**

TRIS de Couillet (géré par TIBI, avec pour autre partenaire INBW), et du traitement des déchets résiduels via l'**unité de valorisation énergétique UVELIA d'Herstal** (gérée par INTRADEL, avec pour autre partenaire IDELUX).

Dans ce cadre, il veillera à optimiser les différentes filières en recherchant avec les partenaires les pistes d'amélioration susceptibles de les rendre plus efficaces, sur les plans environnemental et financier, en veillant à privilégier les **filières de traitement de proximité** en Wallonie, en Belgique et en Europe.

BEP Environnement s'inscrira comme partenaire de la Région et des organismes responsables des diverses obligations de reprises souhaitées par le législateur et se positionnera comme acteur économique de leur déploiement sur le territoire namurois.

Enfin, BEP Environnement mettra en œuvre les projets introduits dans le cadre de la **programmation FEDER 2021-2027** si ceux-ci sont retenus par les pouvoirs subsidiaires, à savoir :

- La création d'un **centre d'économie circulaire et sociale**, accolé au site d'exploitation de la Ressourcerie Namuroise à Ecolys®, composé d'un récuparc, d'une matériauthèque, d'une manufacture et d'un repair-shop permanent ;
- La création d'une plateforme de production de combustibles (plaquettes de bois) produits à partir de la fraction grossière (ligneuse) des déchets verts et utilisées dans des chaudières bois pour chauffer des bâtiments publics.

VERS UNE POST-GESTION RIGOREUSE DES CENTRES D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CET) AU TRAVERS DE LA NORME EMAS

BEP Environnement veillera à une gestion environnementale rigoureuse de ses centres d'enfouissement technique de **Morialmé** (Florennes), de **Malvoisin** (Gedinne) et de **Happe-Chapois** (Ciney). Pour ce dernier site, il veillera à finaliser sa réhabilitation en vue de la reprise de sa **post-gestion par la SPAQUE**, conformément aux accords intervenus.

VERS UNE ACCENTUATION DES EFFORTS EN MATIÈRE D'AIDE À LA PROPRETÉ PUBLIQUE

BEP Environnement s'inscrita dans les **orientations régionales en matière de propreté publique** et soutiendra les Communes en la matière, en étudiant la faisabilité de créer un service de nettoyage des rues et de vidange de poubelles publiques, pour les communes le souhaitant, et en promotionnant son service de balayage public et de curage des avaloirs.

VERS PLUS DE BIEN-ÊTRE, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS ET DES USAGERS

Sur base d'un **audit sécurité** de l'ensemble de ses sites, BEP Environnement poursuivra le **programme d'actions** visant

l'amélioration continue de la sécurité liée aux plans de la circulation, au contrôle d'accès aux sites, au respect des consignes de sécurité et à la sensibilisation aux bons comportements, principalement dans les lieux plus industriels que sont la chaîne de tri, les garages et ateliers.

BEP Environnement mettra en œuvre un **plan d'actions RH** pour l'ensemble de ses collaborateurs conjuguant formation, événements festifs, communication interne et soutien pour une meilleure qualité de vie. BEP Environnement sera particulièrement attentif aux problématiques liées à la fin de carrière et à l'absentéisme.



X. BEP CRÉMATORIUM

Contexte

- **Croissance de la pratique de la crémation** sur l'ensemble du territoire belge nécessitant le développement d'outils et de services en la matière.
- Gestion du crématorium de Ciney dans le cadre d'un **partenariat public-privé** avec la **Société des Crématoriums de France**.
- Impact de la **crise énergétique** sur une activité énergivore telle que la crémation avec le risque de générer des **surcoûts importants**.

Enjeux

Gérer la croissance de la demande en matière de crémations tout en gardant la **même qualité de services à un coût maîtrisé**.

Mission

Dans le cadre de la mission générale du BEP pour le territoire namurois, BEP Crématorium développe un **service de crémation de proximité** intégré à son environnement et permettant l'accompagnement des familles dans une période critique et difficile.

Objectifs

- Rencontrer **les besoins des familles en matière de crémation**, en veillant à ce que l'exploitation du crématorium par le concessionnaire offre toutes les qualités optimales d'accessibilité, de fonctionnement et de services, répondant au mieux aux attentes de la population.
- Veiller à **une bonne intégration du crématorium dans son environnement proche**, en s'assurant du respect des conditions fixées dans le permis unique et à l'échange d'informations avec la Commune et les riverains.

Indicateurs annuels de performance

2.700 
crémations

5 
plaintes

85% 
Taux de satisfaction

0 
incident au regard du permis

Domaines d'actions

VERS UN RENFORCEMENT DE LA DISPONIBILITÉ DES INSTALLATIONS

Averti des problèmes rencontrés par la population namuroise auprès des crématoriums existants, du fait d'un accroissement de la demande entraînant de trop faibles disponibilités des installations, BEP Crématorium a développé à Ciney une infrastructure à destination des citoyens namurois, et luxembourgeois. Il a développé cet outil en **partenariat avec la société des Crématoriums de France** qui en assure l'exploitation. L'activité du crématorium de Ciney dépassant les prévisions établies, en vue de garantir la même disponibilité de l'outil qu'à ses débuts, BEP Crématorium a obtenu auprès des autorités compétentes une **modification de son permis** en vue de mettre en œuvre, en partenariat avec la société des Crématoriums de France, une **troisième ligne de crémation**.

BEP Crématorium, soucieux de la bonne intégration du crématorium dans son environnement proche, suivra toujours avec la même rigueur les impositions requises par le **permis d'Environnement**.

VERS UNE ATTENTION SOUTENUE À L'ÉGARD DES FAMILLES

Le niveau de satisfaction des familles étant particulièrement élevé, il importe d'y accorder une attention constante. C'est la raison pour laquelle BEP Crématorium, en partenariat avec la société des Crématoriums de France, mènera une réflexion pour **améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite** dans le parc mémorial, ainsi que pour **optimiser le parking** en cas d'affluence.

BEP Crématorium veillera à ce que le renforcement des installations contribue à diminuer les **délais d'attente pour les familles** et à proposer davantage de flexibilité aux familles endeuillées.

Dans le cadre du suivi du contrat de concession conclu avec la société des Crématoriums de France veillera à maintenir le juste équilibre entre la qualité de services et un tarif compétitif et abordable pour les familles.

VERS UN NOUVEL OUTIL DE CRÉATION EN PROVINCE DE NAMUR

Conscient que l'évolution du recours à la crémation va aller en s'accroissant, et soucieux de veiller à la proximité et la dimension humaine du service, BEP Crématorium poursuivra la réflexion quant à la **création d'un second crématorium dans la région du nord-namurois**, en y intégrant par ailleurs les nouveaux modèles en matière de consommation énergétique.



XI. IDEFIN

Contexte

- Montée en puissance des Communes, via les intercommunales publiques de financement wallonne (IPFW), consistant à **adapter la structure du capital des Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD)** par rapport aux fournisseurs, producteurs et intermédiaires, pour atteindre actuellement 100% de leur capital.
- Politique volontariste de l'Europe et de la Wallonie en matière d'**objectifs à atteindre sur le plan de la transition énergétique**.

Enjeux

- Double responsabilité des Intercommunales Publiques de Financement étant les seuls propriétaires du réseau : le **financement de la maintenance et du développement des réseaux d'électricité et de gaz, en soutien d'ORES** qui effectue les choix quant aux investissements stratégiques ; **la distribution, le plus longtemps possible, d'un dividende lissé aux associés communaux**.
- Développement d'une prise de conscience nécessitant une **mutualisation des efforts** sur le plan de la transition énergétique et de l'**utilisation rationnelle de l'énergie**.
- Forte attention à apporter à l'**évolution des prix de l'énergie**.

Mission

En parfaite complémentarité avec la mission générale du BEP pour le territoire namurois, IDEFIN assure le **financement du réseau de distribution énergétique** pour compte de ses Communes actionnaires et **investit dans les projets liés à la transition énergétique**, tout en veillant à la recherche de la meilleure **optimalisation en termes de retour sur les investissements consentis**.

Objectifs

- Assurer la **diversification des placements** en recherchant un optimum entre risque et rendement, en vue de maintenir à la fois la capacité d'investissement dans les réseaux et la capacité d'octroyer un dividende aux associés.
- Veiller à ce que **les investissements de modernisation des équipements énergétiques effectués par ORES soit justement répartis** sur le territoire namurois, avec une prise en considération de ses besoins spécifiques, tout en veillant à un bon équilibre entre l'investissement et le retour financier.
- Accroître son soutien en matière d'investissements visant à l'**utilisation rationnelle de l'énergie** et visant à augmenter **la part d'énergie renouvelable** sur le territoire namurois.
- Analyser les besoins des différents types de clientèles par rapport à l'**achat groupé d'énergie** et examiner la réponse qu'IDEFIN peut y apporter.
- Suivre en concertation avec ORES et le GIE des intercommunales publiques de financement **l'évolution du prix de l'énergie** en vue d'en assurer la maîtrise, dans la mesure du possible.

Indicateurs annuels

89% 

Poids des participations par rapport au total du bilan

83% 

de participations dans un secteur régulé

6% 

de dividendes reçus par rapport aux participations

63% 

de dividendes distribués par rapport au bénéfice

97 

adhérents à la centrale de marché

3.350 

compteurs fournis par la centrale de marché


Table 11

Domaines d'actions

VERS UNE COLLABORATION EFFICACE AVEC ORES POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE PERFORMANT

IDEFIN, avec les autres intercommunales pures de financement wallonnes (IPF) est **actionnaire d'ORES** et dans ce cadre, contribue au développement et à la bonne gestion du réseau de distribution d'énergie sur le territoire de ses communes actionnaires.

La montée en puissance organisée par les décrets de 2008 étant désormais achevée, les pouvoirs publics sont maintenant propriétaires à 100% d'ORES. Cela implique que la stratégie d'IDEFIN sera désormais impactée par deux axes majeurs et complémentaires. D'une part, il s'agit de veiller à une **gestion efficace et prudente de la dette** qui a été contractée pour garantir l'obligation de la montée en puissance. D'autre part, à l'heure où la gestion du réseau évolue vers plus d'intelligence (**Smart Grid et Smart Metering**), IDEFIN sera particulièrement **attentif à la politique d'investissements** menée par ORES sur son territoire et entretiendra dans ce cadre des contacts réguliers avec le management et les services techniques d'ORES. Il sera notamment plus particulièrement attentif au **développement du réseau gaz** ainsi qu'à la **politique de déploiement des compteurs intelligents**.

En sa qualité d'actionnaire d'ORES, IDEFIN veillera à la **juste rémunération de ses capitaux investis** afin de maintenir le plus longtemps possible un **dividende lissé** à l'intention de ses Communes actionnaires, compte tenu des règles fixées par la CWaPE, le régulateur du GRD, en matière de contrôle des tarifs de distribution d'ORES, ainsi que des autres paramètres légaux et réglementaires pouvant impacter le résultat.

Il existe une incertitude concernant les dividendes d'ORES ASSETS sur la période 2024 – 2028. Leur niveau dépendra de la **nouvelle méthodologie tarifaire** qui sera définie par le régulateur fin 2023. IDEFIN va suivre cette évolution au travers de son business plan.

VERS UNE COLLABORATION EFFICACE AVEC LE GROUPEMENT DES INTERCOMMUNALES PURES DE FINANCEMENT (IPFW) LORSQUE LA TRANSVERSALITÉ DES RÉFLEXIONS L'EXIGE

IDEFIN est membre actif du Groupement des IPFW. Dans ce cadre, IDEFIN veillera à la correcte **prise en considération des intérêts de ses communes actionnaires** lorsque des stratégies transversales seront élaborées et mise en œuvre. Dans ce cadre, IDEFIN entretiendra des contacts réguliers avec le gestionnaire du groupement.

VERS UNE PLUS GRANDE DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE D' ACTIONS ET DE PLACEMENTS

Afin de maintenir un dividende lissé le plus longtemps possible en faveur de ses Communes actionnaires, IDEFIN diversifie son portefeuille de participations, **en recherchant la meilleure rémunération possible avec un risque réduit**. Cette diversification s'inscrit dans un contexte général de taux d'intérêts très bas, qui a pour conséquence que la plupart des placements sans risque reçoivent une rémunération très faible.

Dans ce cadre, IDEFIN sera particulièrement attentif au **suivi de ses actions ENGIE**, en procédant régulièrement à des analyses sur le bien-fondé de leur maintien dans son portefeuille. IDEFIN **recherchera d'autres modalités de placement** susceptibles de diminuer le risque de réduction de valeur encouru, pour autant que la rémunération liée à ces placements ne soient pas trop pénalisantes.

IDEFIN sera tout aussi attentif quant à **sa participation en SOCOFE**, liée au transfert des parts détenues en PUBLI-T et PUBLI-GAZ et s'inscrivant dans un contexte plus large de consolidation de la participation wallonne dans les GRT (gestionnaires de réseau de transport) Fluxys et Elia, à l'instar de ce qui a été réalisé en Flandre et à Bruxelles.

Au-delà du transport, SOCOFE se positionne à la fois comme financier et architecte de projets en faveur de la transition environnementale.

La SOCOFE, qui fédère des intérêts communaux wallons, détient notamment des participations dans les domaines suivants : la gestion du cycle de l'eau, les énergies renouvelables, l'énergie et le stockage.

VERS UNE IMPLICATION ACCRUE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES DURABLES

IDEFIN, tout en veillant à la diversification de son portefeuille de placements, cherchera à **soutenir le développement des énergies renouvelables** et la transition énergétique.

IDEFIN a participé dans ce cadre aux premières opérations menées par le **consortium WIND4WALLONIA** pour le développement de l'éolien en Wallonie, ainsi qu'à une opération plus particulière à Assesse en soutien de la société POLYONE (Eoliennes de la Fagne). En 2021, IDEFIN a acquis 5% des parts de la société ActiVent Wallonie, renforçant ainsi ses investissements dans le secteur éolien.

IDEFIN assurera dans ce cadre une **veille proactive** pour augmenter son soutien à des projets de transition énergétique, tout en veillant à la correcte rémunération de ses capitaux investis et analysera l'opportunité d'investir dans les projets développés sur son territoire. Les analyses devront s'assurer que les modèles industriels proposés sont solides et que les modalités de participation financière (investissement en capital et/ou prêts) sont acceptables en termes de ratio rendement/risque.

VERS UNE IMPLICATION DANS LE PROGRAMME POLLEC LIÉ À LA CONVENTION DES MAIRES, EN COMPLÉMENTARITÉ AUX ACTIONS MENÉES PAR LE BEP

Le BEP est agréé comme coordinateur territorial pour la Province de Namur dans le cadre du **programme POLLEC**, visant à développer des **plans d'actions énergie** permettant d'inscrire les Communes dans les objectifs européens poursuivis par la Convention des Maires.

IDEFIN examinera dans ce cadre la **possibilité d'apporter son concours majeur à cette initiative**, plus particulièrement dans le soutien à des opérations de financement de rénovation énergétique des bâtiments communaux, pour autant bien entendu que sa capacité de rémunération de ses actionnaires communaux ne soit pas obérée.

VERS LA RECHERCHE DE MEILLEURES CONDITIONS POUR LES COMMUNES AU TRAVERS DES CENTRALES DE MARCHÉ

IDEFIN assure la gestion d'une **centrale de marché énergie-gaz** en faveur de ses actionnaires communaux qui, de par la mutualisation et les économies d'échelle, permet de meilleurs prix de fourniture.

IDEFIN examinera la **possibilité de lancer d'autres centrales de marché** en lien avec ses compétences.

XII. DES SERVICES D'APPUI EN SUPPORT DES SERVICES OPÉRATIONNELS

1. RESSOURCES HUMAINES

Enjeux

- Veiller à la bonne intégration de **plusieurs générations** au sein du BEP, chacune avec des besoins, des attentes et des compétences spécifiques.
- Accorder une attention constante aux thématiques traitant du **bien-être** en vue de renforcer l'efficacité et l'engagement des collaborateurs, compte-tenu des évolutions réglementaires et de l'importance d'un bon équilibre vie professionnelle/vie privée.
- Faire évoluer les **pratiques managériales** en vue de parfaire encore la gouvernance de l'institution, les résultats à atteindre, l'écoute, le coaching des collaborateurs et la génération d'idées.
- Amplifier **l'autonomie des collaborateurs** dans la gestion de leurs projets dans le cadre du plan stratégique fixé.
- Être attentif au **maintien, à l'attractivité et au transfert de compétences**, compte-tenu de la volatilité du marché du travail.

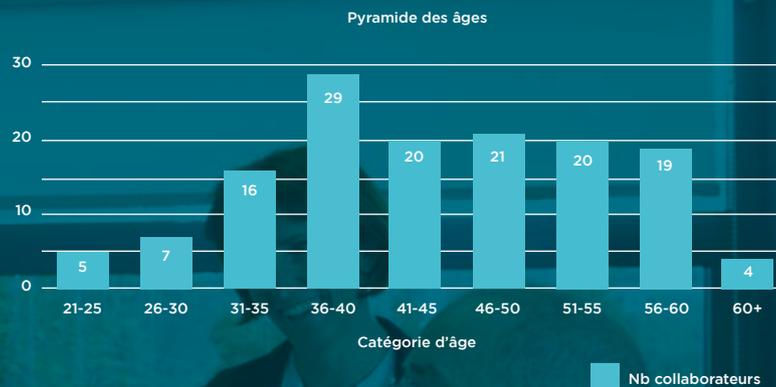
Objectifs

- **Améliorer le bien-être** en apportant des réponses à l'**analyse des risques psycho-sociaux** par l'élaboration d'un plan d'actions spécifique.
- Parfaire le **développement des collaborateurs** sur le plan des compétences managériales, techniques et comportementales par l'établissement d'un **plan de formation à 3 ans** pour le management et les collaborateurs, intégrant formations collectives, formations individualisées et coaching, en vue de maximiser l'expertise et l'autonomie.
- Amplifier **la culture d'entreprise** reposant sur les valeurs de l'entreprise par le biais d'une communication interne accrue, d'événements collectifs et traduites par une **politique d'aménagement** favorisant la mobilité, les échanges, et la diffusion d'informations.
- Accentuer la **chasse aux surcharges administratives répétitives** et sans valeur ajoutée en vue de les solutionner par une **digitalisation** accrue, l'externalisation de certaines d'entre elles et l'amélioration des processus organisationnels.
- Dans le respect des règles de gouvernance publique, adapter le cadre barémique par la **formalisation d'échelles et d'incitants** adaptés aux rôles et responsabilités, à la lumière d'un cadastre dynamique des compétences internes.

Indicateurs de tendance (Année de référence : 2021)

43 ans

Age moyen



52,3% 

hommes

47,7% 

femmes

7 

intérimaires

1.479 

heures prestées par des intérimaires

3 

étudiants

421 

heures prestées par des étudiants

Indicateurs annuels de performance :

9 

stagiaires

90% 

Indice de bien être

40  candidats

Indice d'intérêt par fonction vacante

1.800 

heures de formation

13 

heures de formation par collaborateur

13 

événements internes

Domaines d'actions

VERS TOUJOURS PLUS D'AUTONOMIE DE SES COLLABORATEURS

En vue de gérer d'une part sa croissance et en vue de développer la pleine responsabilité de ses collaborateurs dans le cadre stratégique défini et dans un contexte post-Covid, le BEP favorisera leur **autonomie**, avec le **soutien managérial** nécessaire, en renforçant la **flexibilité**, les **pratiques collaboratives**, l'**aménagement des espaces de travail** et les modalités en matière de **travail hybride distanciel/présentiel** adaptées aux tâches à effectuer. L'agilité de nos pratiques, de l'organisation et des collaborateurs étant au cœur du maintien de nos performances.

VERS TOUJOURS PLUS DE BIEN-ÊTRE DE SES COLLABORATEURS

Dans le cadre du travail, le BEP visera à renforcer le **bien-être de ses collaborateurs** en veillant à anticiper et **atténuer les charges psycho-sociales** inhérentes à la fonction ou à la gestion de projets, en sensibilisant les collaborateurs aux **bonnes pratiques administratives**, à la bonne **hygiène sportive**, à la **bonne utilisation des outils digitaux** et à l'efficacité dans la gestion du temps/lieu de travail et des modalités de réunions. Le BEP veillera également à faire évoluer ses modalités organisationnelles en vue de **diminuer au maximum les charges administratives inutiles**, en ayant notamment recours à une digitalisation "intelligente" des pratiques.

VERS TOUJOURS PLUS DE COMPÉTENCES

L'enjeu de toute organisation confrontée à des problématiques de croissance, intergénérationnelles et de transition vers de nouveaux enjeux, étant le maintien, voire l'attractivité de nouvelles compétences, le BEP, au départ de la création d'un **système d'analyse dynamique des rôles et compétences** de ses collaborateurs, améliorera son **système d'évaluation des compétences et de performance** afin de proposer des **plans de formation collectifs et individuels** adéquats et de parfaire son système de **recrutement** pour veiller à attirer de nouvelles compétences techniques et comportementales. Il veillera également à mettre à disposition de ses collaborateurs et du management des outils notamment digitaux visant à soutenir leur développement.

Il veillera également à optimiser le système barémique et pécuniaire, notamment les logiques d'évolutions, en lien avec son modèle des rôles et des compétences.

VERS UNE CULTURE D'ENTREPRISE « FIER DU BEP »

Le meilleur vecteur de communication du BEP étant ses collaborateurs, il importe qu'ils soient toujours **fiers** de leurs projets, de leur équipe, de leur appartenance à l'organisation. Dans ce cadre, le BEP veillera à ce que tous les **événements** organisés pour le personnel, ainsi que les **outils de communication** interne participent à cette dynamique.

2. FINANCES

Enjeux

- Veiller à la bonne **stabilisation des recettes** permettant le financement des activités et des projets, par une **anticipation de la fin du programme FEDER** actuel et son éventuel renouvellement, par la réponse aux différents appels régionaux, et par la recherche de sources alternatives de financement.
- Dans un contexte inflationniste, veiller à la bonne **stabilisation des dépenses** par une maîtrise des coûts fixes et des coûts variables via un contrôle accru en prenant, le cas échéant, les mesures correctrices adaptées.
- Parfaire **le contrôle budgétaire interne** dans le sens d'une sensibilisation des équipes managériales et des collaborateurs dans la formalisation d'objectifs à atteindre au niveau des recettes et des coûts, et dans l'adoption de mesures correctrices rapides.
- Parfaire **la gestion analytique de l'organisation** afin d'avoir une vision financière rapide de l'ensemble des projets du groupe BEP.
- Parfaire **la digitalisation des processus** en vue de diminuer les tâches administratives au profit d'un travail d'analyse et de prospective.

Objectifs

- Parfaire **les outils prévisionnels du groupe BEP** dans le sens d'une plus grande rapidité dans leur adaptation pour mesurer les conséquences de différentes hypothèses d'évolution liées au contexte ou la détection de nouveaux impacts.

Indicateurs annuels

| | Taux d'endettement : capitaux de tiers/total du passif | Coefficient de liquidité : Actifs circulants/dettes à court terme | Charge de personnel par rapport aux charges totales |
|--------------------------|--|---|--|
| BEP | 42% | 4,15 | 80% |
| BEP Expansion Economique | 26% | 5,25 | Pas de personnel |
| BEP Environnement | 62% | 2,43 | 24% |
| BEP Crématorium | 49% | 2,30 | Pas de personnel |
| IDEFIN | 32% | 2,47 | Pas de personnel |

37%

Charge salariale du BEP et de BEP Environnement par rapport au budget global du groupe

18%

Charges de fonctionnement du BEP par rapport aux charges totales

37%

Contribution des actionnaires du BEP par rapport aux recettes totales

149.000.143 €

Budget consolidé du groupe BEP

Domaines d'actions

VERS TOUJOURS PLUS D'AUTOMATISATION

Afin de libérer du temps pour accroître le travail d'analyse et de prospective, il est nécessaire de réduire le temps de traitement des documents comptables et financiers. En effet, certaines tâches à faible valeur ajoutée, mais nécessaire à la tenue d'une comptabilité complète ou à des analyses, peuvent être **automatisées**.

Il en sera ainsi au niveau des **facturations**, avec le suivi de l'intégration dans les factures électroniques adressées aux clients de moyens de paiements digitaux. L'opérationnalisation de moyens de paiements digitaux sera également poursuivie au travers des différents applications métiers du BEP.

Une réflexion sera également menée afin d'accroître la **digitalisation des factures reçues des fournisseurs** en utilisant pleinement le potentiel des outils existants en termes de reconnaissance et d'échange de donnée du type Peppol.

VERS TOUJOURS PLUS DE CONTRÔLES PRÉVISIONNELS

Une réflexion sera menée en vue de rendre le **contrôle budgétaire plus dynamique** en permettant d'intégrer des fluctuations de paramètres afin d'en mesurer rapidement les conséquences.

Certains processus de calculs financiers et comptables, et le traitement analytique des données seront optimisés grâce à la **gestion centralisée des données comptables et financières** et à l'**automatisation accrue des rapports financiers**. Les rapports visés sont le business plan, le budget, le contrôle budgétaire et les comptes annuels. La digitalisation des rapports financiers sera mise en œuvre au travers de la plateforme digitale du BEP.

Le business plan prévisionnel sera donc mis à jour régulièrement en vue d'intégrer d'une part l'évolution des projets et des activités et d'autre part les variations des facteurs externes aux intercommunales (conjuncture économique, ...).

3. INFORMATIQUE

Enjeux

- Optimiser et accroître l'**agilité de l'organisation** par une amplification de la digitalisation.
- **Valoriser au mieux les données** générées et traitées au sein de chaque métier du BEP, en tant que patrimoine de l'entreprise.
- Renforcer la politique en matière de **sécurité informatique** compte-tenu des risques accrus en la matière de même qu'en cas de perte de données.
- Amplifier l'**accompagnement aux changements** des collaborateurs compte-tenu de l'impact de l'évolution digitale sur les activités opérationnelles et de support.
- Accentuer la **digitalisation des processus** dans une optique de simplification et de diminution des charges administratives, de simplification et/ou automatisation des tâches à faible valeur ajoutée.
- **Exploiter la donnée** tant en interne (croisement des données, reporting, aide à la décision) que vis-à-vis de l'externe (transparence, pédagogie, encouragement à la création de nouveaux applicatifs/services).
- Amplifier la **politique de sécurité du groupe BEP** dans le cadre du Règlement Général relatif à la Protection des Données, permettant d'amplifier la politique en matière d'open data.
- Parfaire la politique de back up, de support, et de communication rendant possible **le nécessaire accompagnement au changement**.

Objectifs

- Exploiter la **plateforme digitale** favorisant l'interconnectivité des outils et applications, favorisant la transversalité et le décloisonnement des métiers, en rationalisant progressivement le portefeuille d'applications en ce sens pour ensuite s'inscrire dans une dynamique « Internet des objets ».

Indicateurs annuels

99% 

Taux de disponibilité
informatique

10 

incidents de
sécurité

150

jeux de données
mis à disposition
en open data

3

jours de délai
moyen de
résolution

Domaines d'actions

VERS UNE OPTIMALISATION DE L'EXPLOITATION DES DONNÉES

La plateforme technique utilisée par le BEP par rapport à la gestion des données sera développée et renforcée pour permettre le stockage, l'historisation et l'exploitation des données quelles que soient leur source : l'utilisation du DataWareHouse (entrepôt de données) sera intensifiée, de même que l'environnement de gestion des capteurs et objets connectés (Iot hub), ainsi que l'environnement de Business Intelligence (reporting et aide à la décision).

En prolongement, le BEP veillera, dans le cadre de la législation, à mettre à disposition de la communauté de plus en plus de données, pour promouvoir le bien-fondé de l'**Open Data** en tant que vecteur de transparence et vecteur de développement de réflexions vers de nouveaux projets.

Conscient du caractère stratégique de la gestion de données, mais aussi conscient de la politique de sécurité nécessaire liée au traitement de ces données, le BEP, conformément à la **législation européenne en matière de traitement de données (RGPD)**, veillera à développer et maintenir l'ensemble des documents et des procédures requises sous le contrôle du **Data Protection Officer** désigné (DPO).

VERS UNE ADAPTATION DIGITALE DE L'ORGANISATION POUR RÉPONDRE DE MANIÈRE PÉRENNE AUX ENJEUX DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Conscient des conséquences de la digitalisation sur la mutation des organisations, le BEP va poursuivre la mise en œuvre de son **plan d'évolution digitale**.

Dans la lignée des projets menés depuis trois ans, l'opérationnalisation de ce plan vise l'**adaptation de la plateforme informatique** du BEP, la **mise en œuvre de projets liés au cœur du métier du BEP** (plus particulièrement au niveau des services support et du management), la mise en œuvre de **projets dans les départements opérationnels** (mais aisément transversalisables),

L'automatisation des processus sera poursuivie et un focus particulier sera mis sur la **gestion documentaire** dans tous ses aspects (cadre de gestion/structuration, outils de collaboration, stockage, archivage) afin de mettre à disposition de chacun un modèle de gestion documentaire performant et pérenne.



4. JURIDIQUE

Enjeux

- Accorder une attention accrue à la **gouvernance du groupe BEP** et au **contrôle des actes administratifs** posés compte tenu de l'inflation législative, des nouvelles obligations inhérentes à la motivation des actes administratifs, des nouvelles règles en matière de marchés publics et de la multiplication des possibilités de recours.
- **Être proactif dans la gestion des conflits** compte-tenu de la judiciarisation croissante de la société et de l'environnement du groupe BEP et, quand ceux-ci sont inévitables, veiller à une gestion active des litiges en concertation avec les conseils désignés.

Objectifs

- Amplifier et organiser **le contrôle interne du groupe BEP** et des organismes dans lesquels le BEP assure la gestion ou dans lesquels il dispose d'une participation majoritaire.
- Assurer **une veille sur les évolutions législatives** en vue d'adapter éventuellement les actes régissant la gouvernance du groupe BEP et les pratiques organisationnelles.

Indicateurs

20% des actes transmis

Nombre d'actes avec remarques de la tutelle

1

décision invalidée par la tutelle

5

nouveaux contentieux

6

formations internes dispensées

Domaines d'actions

VERS UNE PLUS GRANDE SENSIBILISATION ENCORE DES COLLABORATEURS AUX RÈGLES DE BONNE GOUVERNANCE

Le BEP formera son management et l'ensemble de ses collaborateurs aux règles de bonne gouvernance inhérentes à leur métier, plus particulièrement aux **dispositions relatives au Code de la Démocratie locale** et aux **dispositions relatives aux marchés publics**, ainsi qu'à toute évolution juridique inhérente à la bonne gestion de l'organisation.

5. GESTION DES INTERCOMMUNALES ET AUTRES STRUCTURES

Enjeux

Nécessité pour les actionnaires, les instances décisionnelles du groupe BEP et les administrateurs de **s'approprier parfaitement les enjeux, la stratégie et la gouvernance** du groupe BEP, au même titre que le management et les collaborateurs.

Objectifs

- Conformément aux prescrits du Code de la Démocratie locale, organiser **un cycle de formation** pour les administrateurs, ainsi qu'un cycle de formation pour les actionnaires.
- Amplifier **la plateforme de gestion des dossiers traités par les instances décisionnelles** dans son rôle d'échange et de communication avec les administrateurs, mais aussi en veillant à l'inscrire également dans ses relations avec les autorités de tutelle et avec les actionnaires.

VERS UNE DIGITALISATION ACCRUE POUR PARFAIRE LA RAPIDITÉ DANS LE TRAITEMENT DES DOSSIERS

Le BEP veillera à parfaire l'**archivage de ses documents administratifs** en vue d'améliorer le suivi de son patrimoine.

VERS UN SERVICE JURIDIQUE AUX ASSOCIÉS

Vu la demande croissante des Communes d'un **accompagnement administratif et juridique**, le BEP étudiera l'opportunité de développer des services spécifiques en la matière tels que l'accompagnement individuel, la création d'une boîte à outils ou la mise sur pied de centrales d'achats pour les Communes associées.

Indicateurs annuels

70%

Taux de présence
aux CA

70%

Taux de présence
aux formations

1

formation
dispensée
pour les
administrateurs

1

formation
dispensée
pour les
actionnaires

Domaines d'actions

VERS PLUS DE PROXIMITÉ ENCORE AVEC SES STRUCTURES DE GOUVERNANCE

Ayant toujours été conscient de la nécessaire interaction entre le management et les instances décisionnelles (assemblées générales, conseils d'administration, comités d'audit, comités de rémunération) et sur la nécessaire **vision partagée** tant sur le plan des objectifs que du fonctionnement, le BEP visera à améliorer encore la mise à disposition d'information et l'écoute de suggestions via son **workflow**, ses **réseaux de communication** et ses **programmes de formation**.

VERS UN ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF DE LA RESSOURCERIE NAMUROISE

Compte-tenu de **la participation majoritaire** du BEP et de BEP Environnement dans La Ressourcerie Namuroise et vu que celle-ci a la qualité de société à participation publique locale significative au regard du Code de la Démocratie Locale et de



la Décentralisation, l'intercommunale accentuera son accompagnement auprès de la ressource en vue de **respecter les exigences liées à son statut**, tout en lui permettant de développer sa stratégie.

6. COMMUNICATION

Enjeux

- Compléter le savoir-faire, à la base du développement de toute organisation, par le **faire savoir**, indispensable à l'heure où l'information et leurs canaux de communication se multiplient.
- Agir avec **immédiateté** dans les réponses apportées et **amplifier l'interactivité**.
- Veiller à une **transparence totale** sur les actes posés dans le respect des règles en matière de protection de la vie privée.

Objectifs

- Développer **des applications et des plateformes de contacts** permettant l'information et l'échange avec les partenaires et les citoyens.
- **Amplifier la politique de communication actuelle** en multipliant les canaux de communication, en animant le réseau des média et d'influenceurs, et en privilégiant le web par la construction d'une stratégie et des outils appropriés.
- A côté des communications de sensibilisation à nos métiers et des communications sur les projets, développer une **communication didactique sur les enjeux sociétaux** et une vulgarisation des actions menées dans lesquels s'inscrivent nos métiers et nos projets.

Indicateurs annuels

5

contacts presse
par mois

400

passages dans
la presse

1.000 en +

fans/followers sur Facebook,
LinkedIn et Instagram

Minimum **1** publication par
jour sur les réseaux sociaux

Domaines d'actions

VERS UNE PRÉSENCE DU BEP SUR LE WEB PLUS PROFESSIONNELLE, PLUS (PRO)ACTIVE ET RÉACTIVE

Internet est devenu le 1^{er} canal de communication du BEP. Sites internet, plateformes (collaboratives, Open Data), réseaux sociaux sont aujourd'hui autant de moyens de rendre visible et d'échanger avec les usagers des services. Le BEP veillera demain à renforcer et pérenniser la **relation « client » via le web.**

Pour poursuivre la professionnalisation des outils web, le BEP veillera à développer de nouveaux services liés à la technologie du chatbot et de l'e-learning notamment. La **formation des collaborateurs** dans ce domaine reste un élément majeur, afin que chaque gestionnaire de projet s'approprie les codes de l'écriture web et comprennent l'enjeu individuel et collectif d'une présence active et intelligente sur le web et les réseaux sociaux.

VERS UNE COMMUNICATION ADAPTÉE À CHAQUE MÉTIER ET À SES CIBLES

Le BEP s'adresse à **différents publics** cibles et la manière de s'adresser à elles et de les toucher varie en fonction de leur profil. Il est nécessaire de veiller à ce que les gestionnaires de projets soient coachés pour amplifier les réflexes communicationnels dans leur métier. L'enjeu post-covid résidera également dans le fait de recréer du lien, en présentiel, au travers d'événements ciblés, en particulier à l'égard des mandataires. Parmi eux, l'organisation du 60^{ème} anniversaire du BEP en 2023.

VERS UNE PRÉSENCE ACCRUE DANS DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION PORTEURS

La communication du BEP, pour être efficace, doit s'appuyer sur un **réseau de relais** à activer. Il s'agit de la presse mais aussi d'acteurs (publics et privés), partenaires du BEP qui, par leur propre réseau, peuvent d'une part être une source d'expérience utile pour le BEP et d'autre part, offrir une plus large caisse de résonance aux actions du BEP.

7. QUALITÉ

Enjeux

Inscrire les **systèmes qualité** de manière plus forte dans la **gouvernance** générale du groupe BEP pour permettre une évaluation de la pertinence et de l'efficacité des actions menées et ainsi répondre aux objectifs stratégiques définis, eux-mêmes répondant aux enjeux identifiés.

Objectifs

- Inscrire le **système de qualité ISO9001** dans la gouvernance générale du groupe BEP en établissant une liaison forte avec le plan stratégique et en adaptant le cas échéant les documents requis par la norme.
- Inscrire le **système ISO14001** dans la gouvernance de BEP Expansion Economique en lien étroit avec la gestion des parcs d'activité et en coordination avec le système gestion ISO9001, en adaptant le cas échéant les documents requis par la norme.
- Inscrire le **système EMAS** dans la gouvernance de BEP Environnement en lien étroit avec la gestion des outils de traitement et en coordination avec le système de gestion ISO9001 en adaptant le cas échéant les documents requis par la norme.

Domaines d'actions

VERS UNE PRISE EN CONSIDÉRATION STRATÉGIQUE DE LA QUALITÉ

Considérant que la recherche de la qualité (et l'amélioration continue inhérente) est au cœur du processus stratégique, le BEP visera à **configurer l'ensemble de sa démarche ISO9001 en lien étroit avec le plan stratégique**. Ainsi, le BEP retravaillera l'ensemble de ses processus et de ses outils qualité dans une logique de cohérence, de simplification, d'automatisation et d'appropriation.

Il veillera également à **établir les liaisons avec les autres systèmes de certification environnementale en vigueur à BEP Expansion Economique (ISO 14001) et à BEP Environnement (EMAS)**.

Indicateurs annuels

10
plaintes
ISO 9001

30
fiches
d'améliorations
ouvertes
ISO 9001

20
Proportion
nouvelles fiches
d'amélioration/
fiches clôturées
ISO 9001

80%
Taux de
satisfaction
globale externe

80%
Taux de
satisfaction
des missions

80%
Taux de
satisfaction
des animations
collectives

8
objectifs
ISO 9001
définis

10
objectifs
ISO 9001
atteints

XIII. LE GROUPE BEP ET IDEFIN AU CŒUR D'UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

| | ENTREPRISES | | POUVOIRS LOCAUX |
|------------------------|---|---------------------------|---|
| LOCAL | ADL | SPACE Challenge | Conseillers Energie |
| | Clubs entreprises | Job In | Conseillers Urbanistes |
| | Invest (Namur Invest et Investsud) | Géco | Inasep |
| | Port Autonome de Namur | Fondation Chimay-Wartoise | Gal |
| | Pôle Académique namurois | Nouveau St-Servais | |
| | Réseau Entreprendre | KIKK | |
| | NEW | UCM - Namur | |
| | | CCI | |
| RÉGIONAL | Universités (Unamur, ULiège, Gembloux Agro-Bio Tech, UCLouvain) | | FRW |
| | Hautes Ecoles (Henallux, Imep, Albert Jacquard, HEPN) | | SPW - DG01 - DG02 - DG04 - DG05 |
| | Pôles et clusters (Cluster Eco-construction, CAP 2020, Greenwin, Infopôle, Wagraim) | | Universités (Unamur, ULiège, Gembloux Agro-Bio Tech, UCLouvain) |
| | Agence du Numérique | | Agence du Numérique |
| | SRIW - Sowalfin - Sogepa | | Hautes Ecoles (Henallux), Wallonie Développement |
| | AWEX - WBS | | |
| | SPW - DG06 - DG03 | | |
| | EBN Wallonia | | |
| FÉDÉRAL | | | Fondation Roi Baudouin |
| | | | Europe Direct |
| | | | |
| EUROPÉEN INTERNATIONAL | IASP | | |
| | DG Québec | | |
| | Québec International | | |

| ENVIRONNEMENT | NAMUR EXPO | CRÉMATORIUM | IDEFIN |
|----------------------|------------------|------------------------------------|--|
| Eco-Conseillers | Salzennes Demain | Société des Crématoriums de France | |
| Associations locales | Easyfairs | Comité d'accompagnement Ciney | |
| Ecoles | | | |
| CPAS | | | |
| CARN | | | |
| | | | |
| | | | |
| BE-WAPP | | SPW - DG03 | ORES |
| Copidec | | | GIE des Intercommunales publiques de financement |
| SPW - DG03 | | | SPW - DG04 |
| | | | CWAPE |
| | | | |
| | | | |
| Fost+ | | | |
| Recytyre | | | |
| Recupel | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

XIV. L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION

A. POUR TOUT CITOYEN

Les Décrets régionaux organisent la publicité de l'Administration, dans un souci de transparence et d'accessibilité à l'information, et ceci pour tout citoyen.

L'Intercommunale a le DEVOIR d'assurer une information claire et objective tant sur ses décisions que sur son fonctionnement. Des outils ont été mis en place à cette fin.

Cette publicité est de deux ordres, d'une part, ACTIVE à savoir que l'Intercommunale doit d'initiative mettre les informations utiles à la disposition du public et, d'autre part, PASSIVE en ce sens que toute personne a le droit de recevoir sur demande écrite les informations souhaitées par elle.

En pratique, cela se traduit :

En matière de **publicité active**,

- des responsabilités en matière d'information ont été confiées au Secrétariat général pour les demandes personnalisées ou présentant un caractère spécifique ;
- un responsable « communication » directement relié à la Direction générale assure la préparation et la diffusion de multiples supports à destination du grand public ou de cibles plus identifiées, sous diverses formes (sites internet, publications, news, mailings, ...) ;
- des publications spécialisées par métiers sont produites en relation directe avec les Départements concernés ;
- tout courrier porte les références des personnes directement responsables du dossier traité, du Directeur et de l'agent en charge de cette matière.

En matière de **publicité passive**, toute demande de renseignement écrite est traitée avec diligence dans les meilleurs délais, consignée, ainsi que la réponse, dans un registre tenu à jour au Secrétariat général conformément au Décret.

Une procédure de réponse et de recours éventuels est d'ailleurs fixée par Décret. De même, des limitations sont prévues à ce droit général d'information lorsque sont concernées des atteintes à la vie privée, des données d'entreprise confidentielles, des demandes abusives ou répétées.

B. POUR LES CONSEILLERS PROVINCIAUX ET COMMUNAUX

Outre l'accessibilité générale à l'information au titre de simple citoyen, les associés des Intercommunales, communaux, provinciaux ou privés, disposent également d'une accessibilité organisée à l'information, ouverte à tous les conseillers communaux et provinciaux, et fixée par Décret.

Elle s'exerce principalement à deux niveaux :

- Les conseillers peuvent **consulter les budgets, les comptes et les délibérations des organes de gestion** de nos Intercommunales, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement ;
- Les conseillers peuvent **visiter tous nos sites d'exploitation et nos bâtiments**, sur simple demande. Afin de leur réserver notre meilleur accueil et de veiller scrupuleusement au respect des prescriptions de sécurité, il leur est recommandé de prendre rendez-vous préalablement.

Le BEP assure également des **formations spécifiques destinées aux administrateurs**, à l'occasion de la mise en place des nouveaux organes et à mi-législature. A cet égard, l'article L1532-1 §1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipule qu'« à son installation, l'administrateur ou le membre du comité de gestion de l'association s'engage par écrit à développer et à mettre à jour ses compétences professionnelles dans les domaines d'activités de l'Intercommunale notamment en suivant les séances de formation et d'information dispensées par l'Intercommunale lors de son entrée en

fonction et chaque fois que l'actualité liée à un secteur d'activité l'exige. »

Cette obligation a par ailleurs été complétée par le décret du 28 avril 2014 qui ajoute un nouvel article L1532-1bis au dit code et selon lequel :

« Les intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formations relatifs à leurs domaines d'activité afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des administrateurs. Les administrateurs participent aux séances d'information et cycles de formation organisés par l'intercommunale en application de l'alinéa 1er. Les listes de présence des administrateurs aux formations et cycles de formations organisés en application de l'alinéa 1er sont transmises à l'Assemblée Générale, laquelle est chargée de contrôler le respect de l'obligation visée à l'alinéa 2. »

Des formations sont également proposées aux nouveaux élus, lors de l'installation des Conseils communaux et des contacts étroites sont maintenus avec les Directeurs généraux des Communes, soit via leur Fédération provinciale, soit en direct ; des formations sont également organisées à leur intention.

A signaler également que dans un souci de renforcer la communication et l'information, le BEP rencontre dès leur installation le Conseil provincial et tous les Collèges communaux, ainsi qu'à mi-mandature.

En bref, le BEP considère comme **première priorité le contact de proximité** avec tous les responsables provinciaux et communaux et de ses associés afin de répondre à toutes leurs demandes d'information.



Avenue Sergent Vrithoff 2
B-5000 Namur



Tél. : +32 (0)81 71 71 71
info@bep.be - www.bep.be